

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2020



www.usesa.fr



USESA
Union des Services d'Eau
du Sud de l'Aisne

EAU POTABLE



SOMMAIRE

- LE SYNDICAT p.2 à 6
- FAITS MARQUANTS 2019 p.7 à 12
- PATRIMOINE p.13 à 22
- QUALITÉ DE L'EAU p.23 & 24
- PROTECTION ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES p.25 & 26
- ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION p.27

- FUITES APRÈS COMPTEURS p.28
- PROTECTION INCENDIE p.28
- DONNÉES FINANCIÈRES p.29 à 31
- PERSPECTIVES 2021 p.32

ANNEXE

- COMPTE ADMINISTRATIF APPROUVÉ PAR LE COMITÉ SYNDICAL p.33 à 35

EDITO



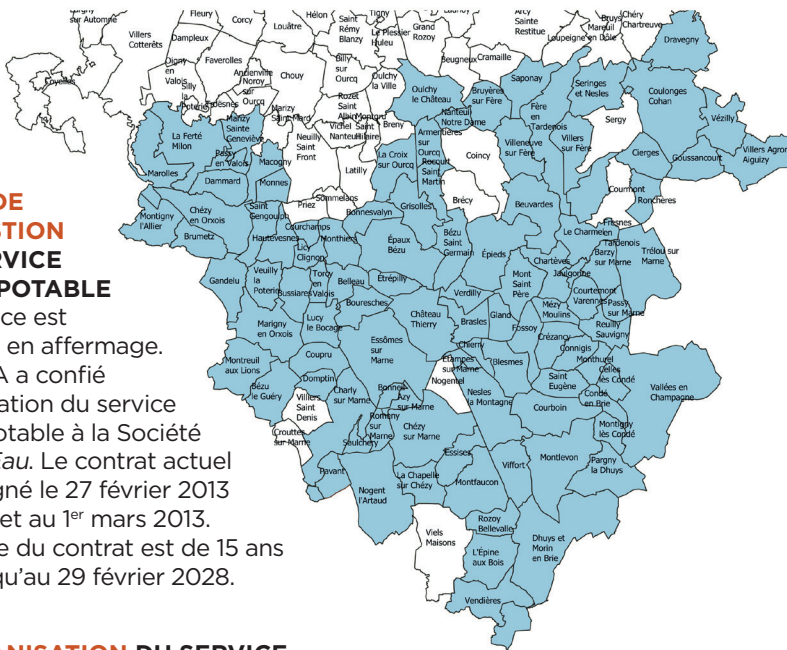
J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2020 de l'USESA. Ce rapport est destiné aux collectivités adhérentes, qui doivent le présenter

à leur Conseil avant la fin de l'année. L'USESA souhaite que ce rapport d'activité soit largement partagé, une fois qu'il aura été approuvé par son Comité Syndical. Il est présenté aux communes lors des réunions de secteur au mois d'octobre et est aussi envoyé à toutes les mairies du périmètre de l'USESA. Il sera ensuite mis en ligne sur le site Internet de l'USESA, et sera alors accessible à tous. Pour l'USESA, l'année 2020 a apporté des changements très importants. En effet, la loi Notre a modifié les statuts de l'USESA, puisque les communautés de communes ou d'agglomération se sont substituées aux communes dans le comité syndical, sauf (pour l'instant) pour les communes de la Communauté de Charly-sur-Marne. Trois nouvelles communes sont entrées dans le périmètre de l'USESA, et cinq (dont Villers Cotterêts) l'ont fait dès le 1^{er} janvier 2021. Enfin, le comité syndical a été renouvelé en septembre 2020 à la suite des élections municipales. Ce rapport vous présente le nouveau comité syndical, son bureau et ses commissions de travail. C'est aussi l'occasion de remercier chaleureusement le précédent Comité syndical pour tout le travail accompli pendant son mandat. Le rapport vous présente ensuite les nouvelles caractéristiques de l'USESA, qui évolueront encore l'année prochaine, et toute l'activité de l'USESA pour cette année 2020, ainsi que les données techniques, économiques et financières. C'est aussi le moment de souligner la baisse des tarifs de la part syndicale, décidée par le nouveau Comité syndical, grâce au travail prospectif accompli par son prédécesseur. Soyez assurés que l'USESA met tout en oeuvre pour remplir sa mission : fournir en permanence à tous ses abonnés une eau de qualité en quantité suffisante. Je vous souhaite une bonne lecture.

Hugues DAZARD
Président de l'USESA

Le Syndicat

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION de l'USESA s'étend sur l'arrondissement de Château-Thierry, de Soissons et dans l'Oise (commune de Marolles).



LE MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Ce service est exploité en affermage. L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Véolia Eau. Le contrat actuel a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1^{er} mars 2013. La durée du contrat est de 15 ans soit jusqu'au 29 février 2028.

L'ORGANISATION DU SERVICE

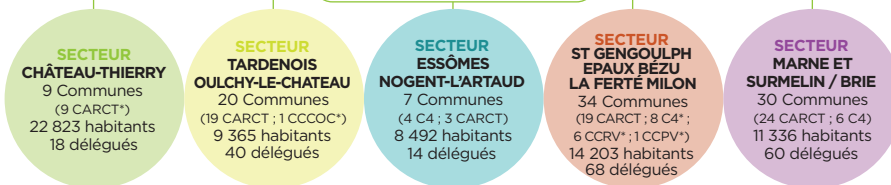
L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat intercommunal à vocation unique en eau potable jusqu'au 3 août 2020. A partir du 4 août 2020, le syndicat est transformé en syndicat mixte fermé comprenant 2 EPCI et 20 communes. Ses compétences recouvrent la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (depuis le 1^{er} septembre 2020)
22 collectivités adhérentes (CARCT, CCRV et 20 communes)/100 Communes/66 219 habitants

Bureau de l'USESA : Président / 11 vice-présidents

Comité Syndical USESA (CS) : 56 représentants titulaires et 32 suppléants

5 secteurs : 200 délégués



1 délégué titulaire pour 1 500 habitants +1 pour la fraction restante
1 délégué suppléant par tranche de 1 à 3 délégués titulaires pour les EPCI*
1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes

LES CINQ SECTEURS

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid 19, il n'y a pas eu de réunion de secteur.

LES POINTS D'ACCUEIL

USESA
4 bis, avenue Gustave Eiffel
02400 CHATEAU-THIERRY
Accueil du public : 9h/12h et 13h30/17h
Tél. 03.23.71.02.80 contact.eau@usesa.fr
www.usesa.fr

VEOLIA EAU
Rue Gustave Eiffel
02400 CHATEAU-THIERRY
Accueil du public : 8h/12h - 13h30/17h30
Tél. 09 69 36 72 61 (7j/7 - 24h/24)
www.veoliaeau.fr

2020

Les chiffres clés

• 65 219 habitants desservis	• 29 717 abonnés
• 71 réservoirs d'une capacité de 29 940 m ³	• 1 246.29 km de réseau (hors branchements)
• 25 ressources d'eaux souterraines	• 3 884 651 m ³ d'eau vendus
• 1 ressource d'eau de surface	

TABLEAU DES INDICATEURS DE SERVICE (selon le décret n°2007-675 du 02 mai 2007)

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2019	2020
Estimation du nombre d'habitants desservis	65 293	66 219
Prix T.T.C du service pour 120 m ³ (toutes redevances et taxes comprises)	2.94€ TTC m ³ - 01/01/19 2.94€ TTC m ³ - 01/01/20	2.94€ TTC m ³ - 01/01/20 2.70€ TTC m ³ - 01/01/21
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 Jour	1 Jour

INDICATEURS DE PERFORMANCE	2019	2020
Taux de conformité bactériologique	100.00 %	99.00 %
Taux de conformité physico-chimique	100.00 %	98.50 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	110/120	110/120
Rendement du réseau AEP	84.30 %	81.70 %
Indice linéaire des volumes non comptés	1.74 m ³ /j/km	2 m ³ /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	1.68 m ³ /j/km	1.93 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	1.04 %	1.15 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	72.3 %	76,6 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	2 451.29 €	906.06 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	6.31 u/1000 abonnés	6.29 u/1000 abonnés
Délai maximal d'ouverture de branchement pour le nouvel abonné défini par le service	1 jour	1 jour
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	1.98 %	2.14 %
Taux de réclamation écrite	1.94 u/1000 abonnés	1.08 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	1.54 année	1.46 année

LE BUREAU ET LES COMMISSIONS

Les membres du bureau se réunissent environ 15 jours avant chaque comité syndical. Ils ont chacun en charge une ou plusieurs commissions.

De janvier à août 2020

8 vice-présidents forment avec le président, le bureau.

- Président, Marcel Chatelain
- 1^{er} vice-président, Hugues Dazard
- 2^e vice-président, Claude Jacquin
- 3^e vice-président, Maguy Tétard
- 4^e vice-président, Gilbert Coppeaux
- 5^e vice-président, Jacques Gebka
- 6^e vice-président, Chantal Bonneau
- 7^e vice-président, Nelly Triconnet
- 8^e vice-président, Hervé Pétel

Composition du comité syndical jusqu'au 1^{er} septembre 2020

TARDENOIS/OULCHY-LE-CHÂTEAU

Marcel CHATELAIN..... Président
Jean-Claude CONVERSAT..... Titulaire
Luc DUSSAUSOY Titulaire
Gérard BETHGNIES Titulaire
Michel MATHIS Titulaire
Thierry AGRON Suppléant
Gérard LEQUEUX Suppléant

MARNE ET SURMELIN/BRIE

Claude JACQUIN Vice-Président
Hervé PETEL Vice-Président
Nelly TRICONNET Vice-Présidente
Didier BANDRY Titulaire
Daniel GIRARDIN Titulaire
Yves TRABUC Titulaire
Richard PICAVET Suppléant
Jean-Pierre MARTINET Suppléant

ESSÔMES-^s/MARNE/NOGENT-L'ARTAUD

Gilbert COPPEAUX..... Vice-Président
Jean-Claude BERAUX..... Titulaire
Pascal FREUDENREICH..... Titulaire
Jean-Pierre LANTOINE Titulaire
Gilles BOUVRY Titulaire
Claude PAUDIERE..... Suppléant
Jeanine VAN LANDEGHEM..... Suppléante

ST-GENGOULPH/EPAUX-BÉZU/LA FERTÉ-MILON

Hugues DAZARD..... Vice-Président
Jacques GEBKA Vice-Président
Jean-Luc PILLIERE Titulaire
Patricia PLANSON Titulaire
Henri GODEAU..... Titulaire
Gilbert MARINEL Titulaire
André DELAHAYE..... Suppléant
Dominique FREX Suppléant

CHÂTEAU-THIERRY

Maguy TETARD Vice-Présidente
Chantal BONNEAU Vice-Présidente
Pierre SIMON Titulaire
Jean-Luc MAGNIER Titulaire
Alain FOSSET Titulaire
Nicole FARGETTE Titulaire
Alain LAUWERYNS Titulaire
Robert STANISLAWSKI Titulaire
Eric MORELLON Titulaire
Jacques COTTEZ Titulaire
Pierre-André JACQUET Titulaire
Jacques KRABAL Suppléant
Martine SIMON Suppléante
François MARQUIGNY Suppléant
Murielle PHILIPPON Suppléante

2020

Le Syndicat



LE NOUVEAU BUREAU ET LES COMMISSIONS

A partir du 1^{er} septembre 2020

11 vice-présidents forment avec le président, le bureau.

Président : Hugues DAZARD

Commission appel d'offre, Délégation de Service Public

1^{er} vice-président : Sébastien EUGENE

Commission finances

2^e vice-président : Jacques GEBKA

Commission suivi du Contrat de Délégation de Service Public et Commission travaux

3^e vice-président : Nelly TRICONNET

Commission suivi du Contrat de Délégation de Service Public

4^e vice-président : Michel MATHIS

Commission travaux

5^e vice-président : Maryse HERNANDEZ

Commission administration générale

6^e vice-président : Eric MANGIN

Commission protection de la ressource en eau - Diagnostic des ressources

7^e vice-président : Philippe MARCHAL

Commission communication, coopération décentralisée

8^e vice-président : Didier BANDRY

Commission travaux

9^e vice-président : Martine ROMELOT

Commission défense incendie

10^e vice-président : Jean-Luc MAGNIER

Commission Patrimoine, prospective

11^e vice-président : Dominique CANTOT

Commission solidarité eau/fuite après compteur

En 2020, 10 réunions du bureau ont eu lieu les 23 janvier, 19 février, 3 mars, 12 mai, 9 juin, 30 juin, 22 septembre, 13 octobre, 17 novembre et 24 novembre.

Le Comité Syndical

Jusqu'au 1^{er} septembre 2020, le Comité Syndical regroupe 33 représentants titulaires et 12 suppléants. **A partir du 1^{er} septembre 2020, il regroupe 56 représentants titulaires et 32 suppléants.**

Composition à partir du 1^{er} septembre 2020

BÉZU-LE-GUÉRY

DEVIRON Francine Titulaire
DEVIRON Thibault Suppléant

LA CHAPELLE-SUR-CHÉZY

PICARD Florence Titulaire
LOISEAU Patricia Suppléante

CHARLY-SUR-MARNE

ROMELOT Martine Vice-Présidente
VALENTE Ninjah Suppléante

CHÉZY-SUR-MARNE

HERNANDEZ Maryse ... Vice-Présidente
MOUROT Laurent Suppléant

COUPRU

BLAVET Gérard Titulaire
THIRIOT Jérôme Suppléant

DOMPTIN

BELLEVILLE Catherine Titulaire
NAUDÉ Geoffroy Suppléant

L'ÉPINE-AUX-BOIS

DOUCET Jean-Marie Titulaire
MARTIN Philippe Suppléant

ESSISES

ATZENI Frédéric Titulaire
MINETTE Michel Suppléant

LUCY-LE-BOCAGE

HOUDRY Mathieu Titulaire
BRU Philippe Suppléant

MARIGNY-EN-ORXOIS

MARCHAL Philippe Vice-Président
KRETZ Didier Suppléant

MAROLLES

CHARBONNIER Patrick Titulaire
FIARD Michel Suppléant

MONTFAUCON

BRUNEAUX Henri Titulaire
GEORGE Nicole Suppléant

MONTREUIL-AUX-LIONS

DER SARKISSIAN Jean-Pierre ... Titulaire
DEVIRON Olivier Suppléant

NOGENT L'ARTAUD

DUCLOS Dominique..... Titulaire
GUILLON Jean-Paul Suppléant

OULCHY-LE-CHÂTEAU

MATHIS Michel Vice-Président
LANDRIEUX Tanguy Suppléant

PAVANT

PITTON-TERRIEN Michel Titulaire
LEMONNIER Franck Suppléant

ROMENY-SUR-MARNE

LLOANCY David Titulaire
JANOT Philippe Suppléant

SAULCHERY

PITTANA Stéphane Titulaire
CHAPUIS Yves Suppléant

VENDIÈRES

ROBIN Claude Titulaire
ESCHARD Philippe Suppléant

VEUILLY-LA-POTERIE

DAZARD Hugues Président
BRUANT Audrey Suppléante





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ EN VALOIS

BAHU Nicolas	Titulaire
BRANQUARD André	Titulaire
CARION Denis	Titulaire
CANTOT Dominique	Vice-Président
DAVIN Benoît	Titulaire
GEBKA Jacques	Vice-Président
LAVOIX Olivier	Titulaire
MALET Madeleine	Titulaire
PAULY Brigitte	Titulaire
TATIN Christian	Titulaire
BIZOUARD Olivier	Suppléant
QUENARDEL Alexandre	Suppléant
SIMEON Bertrand	Suppléant

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

ALEXANDRE David	Titulaire
BANDRY Didier	Vice-Président
BANDRY Jean-Pierre	Titulaire
CONVERSAT Jean-Claude	Titulaire
DOBSKI Philippe	Titulaire
DURTHALER Jacques	Titulaire
EUGENE Sébastien	Vice-Président
FOULON Didier	Titulaire
FRAEYMAN Fabien	Titulaire
FREX Dominique	Titulaire
GLEIZE Séverine	Titulaire
HAY Etienne	Titulaire
HOERTER Michel	Titulaire
HUBIER Maxime	Titulaire
JACQUIN Claude	Titulaire
JUILLET Jean-Etienne	Titulaire
LEVEQUE Yves	Titulaire
LOYAUX Emmanuel	Titulaire
MAGNIER Jean-Luc	Vice-Président
MALEZE Patrick	Titulaire
MANGIN Eric	Vice-Président
MOYSE Dominique	Titulaire
PANTOUX Jean-Luc	Titulaire
PEUGNIEZ Michaël	Titulaire
POLIN Jean-Pierre	Titulaire
RICHARD Catherine	Titulaire
SAROUL Daniel	Titulaire
SIMON André	Titulaire
STOFFERIS Régine	Titulaire
TRICONNET Nelly	Vice-Présidente
VERHULST Eric	Titulaire
VEROT Vincent	Titulaire
BARBIER Maryvonne	Suppléante
BOYOT Jacques	Suppléant
CALIS Gérard	Suppléant
DADOU Ghislain	Suppléant
DIEDIC Nicolas	Suppléant
FERNANDEZ Didier	Suppléant
GAUTHIER Ludovic	Suppléant
GUILLEMAN Michel	Suppléant
HEDOIN Baptiste	Suppléant
JOURDAIN Gilles	Suppléant
THOMAS Rémy	Suppléant

En 2020, les 8 réunions du comité syndical ont eu lieu :

- le 4 février (88% de présence des membres votants)
- le 3 mars (55%)
- le 12 mars (70%)
- 1^{er} septembre (98%)
- le 15 septembre (82%)
- le 1^{er} octobre (78%),
- le 27 octobre (68%)
- le 8 décembre (62%).

Les comptes rendus et les délibérations sont disponibles sur le site de l'USESA www.usesa.fr durant une année.

LES COMMISSIONS

QUI SE SONT TENUES EN 2020 :

- **Commission d'examen des offres :**
les 2 et 11 mars, les 8 et 29 octobre, le 23 novembre et le 7 décembre.
- **Commission finances :**
le 3 mars et le 6 novembre.
- **commission travaux :**
le 8 octobre.
- **Commission défense incendie :**
le 4 mars.
- **Commission Délégation de Service Public :**
le 12 mars et le 1^{er} décembre.
- **Commission suivi du contrat de Délégation de Service Public (DSP) :**
le 18 mars (annulation due au confinement), le 3 juillet et le 16 décembre.
- **Commission protection de la ressource en eau :**
le 5 novembre.
- **Commission de suivi financier du contrat de DSP :**
le 12 mars.
- **Commission communication/coopération décentralisée :**
le 14 octobre et le 3 décembre.
- **Commission Solidarité Eau/fuite après compteur :**
le 7 décembre.

2020

Le Syndicat

LA COVID

La COVID est une pandémie dont l'USESA et son délégataire Véolia Eau ont dû faire face pendant une grande partie de l'année 2020 et ce combat continue encore aujourd'hui.

Pour continuer à distribuer de l'eau potable, secteur essentiel pour les hommes, l'USESA et Véolia Eau ont mis en place une organisation spécifique pour garantir la continuité du service de l'eau potable. Pendant la période du 1^{er} confinement, les équipes de Veolia Eau se sont organisées avec des agents sur le terrain, des équipes de réserve prêtes à suppléer les équipes et des collaborateurs en télétravail.

De son côté, l'USESA a mis en place les outils pour permettre à l'ensemble de ses agents de télétravailler.

Pendant cette période, l'adaptabilité, la motivation, la communication entre le syndicat et son délégataire ont permis d'assurer sans faille la continuité du service et cela est à souligner.

Lors du déconfinement et du retour progressif sur site des agents, les protocoles sanitaires ont été respectés. Cette reprise d'activité s'est déroulée progressivement pour l'USESA et Veolia Eau en alternant télétravail et présentiel avec une réouverture des sites aux abonnés. Les travaux d'exploitation et d'investissement ont repris.

Lors du dernier trimestre 2020 et l'arrivée de la seconde vague de l'épidémie, un nouveau confinement a démarré le 30 octobre suivi d'un déconfinement en 3 étapes entre le 28 novembre et le 20 janvier 2021. L'alternance entre télétravail et présentiel a été poursuivie et les conditions d'accueil client renforcées.

La crise de la COVID-19 n'est pas terminée fin 2020, cette période délicate a permis de montrer que notre syndicat a pu compter plus que jamais sur son délégataire Véolia Eau qui avec son aisance, la motivation de son personnel a permis de continuer à distribuer de l'eau potable en quantité à l'ensemble de nos abonnés. La qualité de nos infrastructures, l'adaptabilité et le professionnalisme des agents de l'USESA ont permis de continuer d'exercer l'ensemble de nos missions dans un contexte hors norme et incertain.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

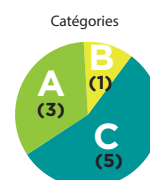
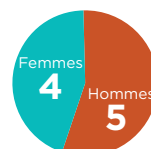
La réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a eu lieu le 1^{er} décembre 2020 en visio-conférence. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du Rapport Annuel 2019 du délégataire,
- Présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et du rapport d'activité 2019 de l'USESA,
- Présentation de l'avenant n°9,
- Questions diverses.

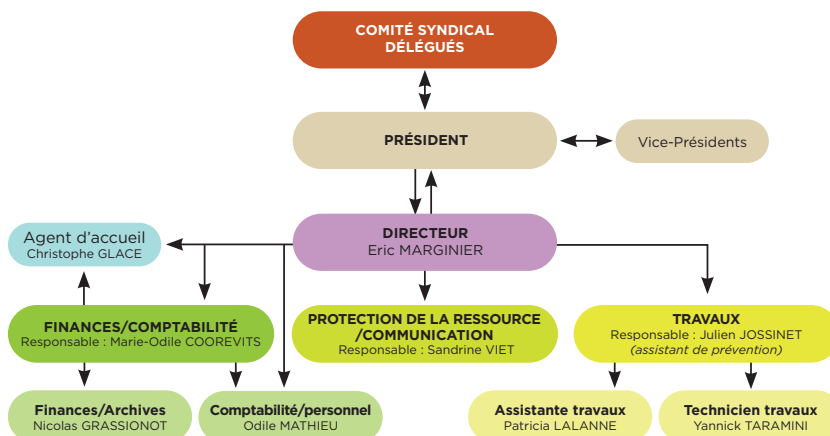
RÉPARTITION DU PERSONNEL

En 2020, l'effectif de l'USESA compte 9 agents pour 9 équivalents Temps Plein.

Direction	1
Administration générale	1
Service financier	3
Service technique	3
Environnement/communication	1



ORGANISATION



2020

Les faits marquants

- Elections 2020
- Adhésion des communes de Brumetz, Montigny l'Allier et Rocourt saint Martin
- Etude adhésion de 5 communes de la CARCT (Brécy, Coincy, Courmont, Nogentel, Sergy) et d'une commune de la CCRV (Villers-Cotterêts)
- Décision d'une baisse du prix de l'eau pour 2021
- Fin des travaux de réhabilitation des captages C2 et P11 de Chézy sur Marne
- Schéma directeur du système d'alimentation en eau potable
- Etude de l'interconnexion Château-Thierry/Fère en Tardenois
- Interconnexion Château-Thierry/Saint Gengoulph/La Ferté Milon/Villers-Cotterêts
- Démolition et rebouchage des puits à Etrépilly et Courtemont-Varenes
- Réfection du réservoir d'Etampes sur Marne
- Construction d'un parcours pédagogique - petit cycle de l'eau
- Renouvellement de canalisations
- Signature de 2 avenants au contrat de DSP dont un pour l'intégration de nouvelles communes



ELECTIONS DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Le 1^{er} septembre 2020 ont eu lieu les élections du président et des vice-présidents de l'USESA. Un nouveau président ainsi qu'un nouveau bureau ont donc été élus.

- Président : Hugues DAZARD
- 1^{er} vice-président : Sébastien EUGENE
- 2^e vice-président : Jacques GEBKA
- 3^e vice-présidente : Nelly TRICONNET
- 4^e vice-président : Michel MATHIS
- 5^e vice-présidente : Maryse HERNANDEZ
- 6^e vice-président : Eric MANGIN
- 7^e vice-président : Philippe MARCHAL
- 8^e vice-président : Didier BANDRY
- 9^e vice-présidente : Martine ROMELLOT
- 10^e vice-président : Jean-Luc MAGNIER
- 11^e vice-président : Dominique CANTOT

Les membres du comité syndical ont été désignés par délibération des collectivités membres de l'USESA (20 communes, Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et Communauté de Communes Retz-en-Valois).

DÉCISION D'UNE BAISSSE DU PRIX DE L'EAU POUR 2021

Après une étude financière et patrimoniale (diagnostic) lancée lors du précédent mandat, les élus du comité syndical ont décidé de baisser la facture d'eau d'environ 30 € par an (référence facture de 120 m³) à partir de la facturation du 1^{er} trimestre 2021.

Cette baisse portera sur le tarif de l'abonnement annuel réduit de 50% et sur le prix de l'eau dès le premier m³ consommé de 0.10 €/m³ pour la part USESA.

Part USESA :

- Baisse de l'abonnement annuel : - 18 € H.T
- Baisse du tarif m³ : - 0.10 € H.T

Pour une consommation de 120 m³, le tarif moyen de 1.18 € au 1^{er} janvier 2020 baisse de 21% au 1^{er} janvier 2021 pour la part revenant à l'USESA.

ADHÉSION DES COMMUNES DE BRUMETZ, MONTIGNY L'ALLIER ET ROCOURT SAINT MARTIN

Les communes de Brumetz, Montigny l'Allier et Rocourt Saint Martin adhèrent à l'USESA depuis le 1^{er} janvier 2020.

La commune de Brumetz compte **216 habitants et 94 abonnés**. La commune de Montigny-l'Allier compte **279 habitants et 142 abonnés**. Ces deux communes sont alimentées par le captage situé sur la commune de Chamigny (Seine et Marne). L'eau est achetée à la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq. Un réservoir de 150 m³ permet la distribution de l'eau potable sur chacune des communes.

La commune de Rocourt Saint Martin compte **293 habitants et 115 abonnés**. L'eau distribuée provient d'un captage situé sur la commune. Un réservoir est également présent sur la commune.

Compte tenu de l'état des installations, une étude de faisabilité a été menée afin de choisir entre une interconnexion ou le maintien de la ressource de Rocourt Saint Martin. Suite aux conclusions de cette étude, le choix a été fait par les élus de l'USESA, de mettre en place une interconnexion, alimentant ainsi la commune à partir du captage d'Epoux-Bézu.

Part USESA (H.T)	01/01/19	01/01/20	01/01/21	% évolution 2020/2021
Abonnement annuel (€)	41,60	35,24	17,24	-51%
Consommation (€/m ³)	0,8667	0,8825	0,7825	-9%
Tarif pour 120 m ³ (€)	1,21	1,18	0,93	-21%

Cette baisse fait passer le prix du m³ d'eau potable total (parts USESA et part délégataire) de 2.94 € à 2.70 €/m³ soit une baisse globale du prix de 8% pour les abonnés pour une consommation de 120 m³.

Les études

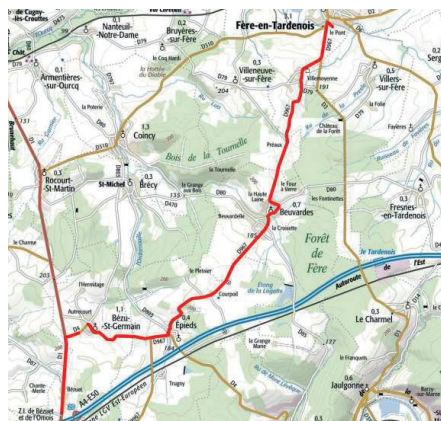
ETUDE POUR L'ADHÉSION DE 6 NOUVELLES COMMUNES : BRÉCY, COINCY, COURMONT, NOGENTEL, SERGY ET VILLERS-COTTERÊTS

Suite aux conclusions de l'audit, le comité syndical a décidé qu'un lissage tarifaire sera effectué sur la part de l'USESA entre 2021 et 2026 pour les abonnés de ces 6 communes. L'objectif est d'avoir un tarif unique sur l'ensemble des communes de l'USESA en 2026.

ETUDE DE L'INTERCONNEXION CHÂTEAU-THIERRY/FÈRE-EN-TARDENOIS

L'étude a pour objectif de pouvoir alimenter en secours les communes du secteur de Fère en Tardenois à partir de l'eau prélevée par la prise d'eau en Marne ainsi que toutes les communes se situant sur l'itinéraire de l'interconnexion. Les 26 communes du secteur du Tardenois sont uniquement desservies par le champ captant de Fère en Tardenois composé de 3 captages F2, F3 et F4 dont les eaux sont mélangées. La ressource utilisée pour cette interconnexion sera celle de la prise d'eau en rivière Marne. Ce projet fait partie du schéma directeur de l'USESA.

Cette opération concerne un linéaire d'environ 24 km de canalisations (extensions, renforcements et renouvellements de réseaux). Le trajet de l'interconnexion est le suivant : Bézuet/Bézu St-Germain/ Epieds/Courpoil/Beuvarde/ Villemyenne/Fère en Tardenois.



Tracé de l'interconnexion de Bézuet à Fère en Tardenois

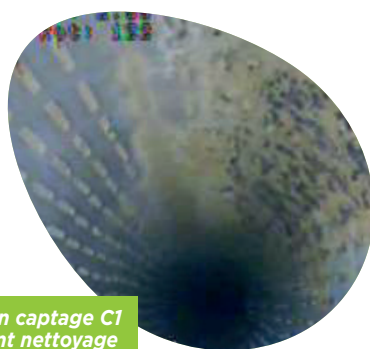
SIGNATURE DE 2 AVENANTS

AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

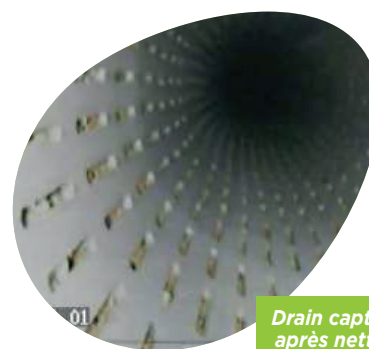
- Avenant sur la renégociation du contrat avec une augmentation de 0.0041 €/m³ de la part du délégataire
- Avenant sur l'intégration de 5 communes de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (Brécy, Coincy, Courmont, Nogentel et Sergy) sans modification de tarif

FIN DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CAPTAGES C2 ET P11 DE CHÉZY-SUR-MARNE

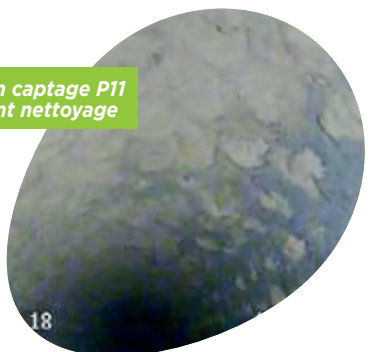
En 2019 les travaux de réhabilitation des captages C1 et P11 situés à Chézy sur Marne ont débuté suite à la baisse de productivité de ces captages et à la réalisation d'un diagnostic. Ces travaux, nécessitant l'arrêt de captages, n'ont été possibles qu'après la mise en route de l'usine de traitement d'eau potable après prise d'eau en Marne qui permettait d'apporter une quantité d'eau suffisante pour la distribution aux abonnés. Le nettoyage et la réhabilitation ont été finalisés en mars 2020. Ils ont nécessité l'arrêt et le démontage complet des captages ainsi que des autorisations demandées à Voies Navigables de France pour le rejet des eaux dans la Marne. Les conclusions indiquent qu'une exploitation à 100 m³/h est envisageable avec des inspections vidéo périodiques et le suivi du couple débit/rabattement afin de pouvoir déclencher de nouvelles opérations de nettoyage/régénération quand cela s'avérera nécessaire.



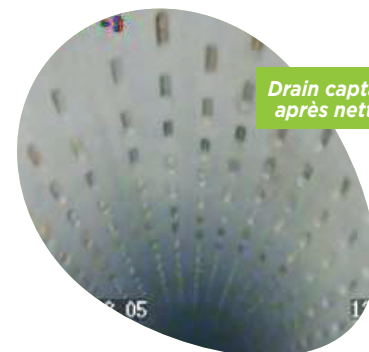
Drain captage C1 avant nettoyage



Drain captage C1 après nettoyage



Drain captage P11 avant nettoyage



Drain captage P11 après nettoyage



**INTERCONNEXION
CHÂTEAU-THIERRY/SAINT-GENGOULPH/
LA FERTÉ MILON/VILLERS-COTTERÊTS**

Les travaux relatifs à cette interconnexion ont débuté en août 2020 et se termineront à l'été 2021.

Les travaux portent sur l'alimentation en eau potable des communes de la Ferté Milon, Marolles et Villers Cotterêts à partir des ressources de Torcy en Valois, Licy-Clignon et Monthiers et de la prise d'eau en rivière Marne. Le premier objectif est de pouvoir apporter un secours aux communes de La Ferté Milon et Marolles ainsi qu'à toutes celles situées sur l'itinéraire. Cette opération est prévue dans le schéma directeur de l'USESA. Le deuxième objectif est d'apporter un complément d'eau à la commune de Villers Cotterêts qui connaît des problèmes quantitatifs pour l'approvisionnement de ses abonnés. 24 kilomètres de canalisation sont en cours de pose pour un chantier de 4 300 000 M€ avec des aides (Agence de l'eau et Département) à hauteur de 75% du montant des travaux.



**DÉMOLITION ET REBOUCHAGE DES OUVRAGES
DE COURTEMONT-VARENNES ET ETRÉPILLY**

Le comblement des puits qui ne sont plus exploités est motivé par le fait qu'ils constituent des points d'engouffrement de pollutions potentielles directement dans la nappe. Il est donc important de les combler.

Le puits d'Etrépilly, qui n'est plus utilisé depuis de nombreuses années, et ceux de Courtemont-Varennnes dont l'exploitation a été stoppée du fait de la présence, en grande quantité, de manganèse ont été comblés. Les infrastructures présentes sur le terrain, château d'eau pour Etrépilly et locaux d'exploitation pour Courtemont-Varennnes ont été démolies au cours de la même opération afin de garantir la sécurité des lieux.



Etrépilly



Courtemont-Varennnes

**SCHEMA DIRECTEUR
DU SYSTEME D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE**

- L'étude du schéma directeur/ étude patrimoniale s'est terminée en 2020. Le précédent schéma directeur datait de 2009 et nécessitait d'être reconduit après 10 ans. L'objectif était de réaliser le diagnostic du fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable, afin de définir les aménagements nécessaires permettant de garantir une distribution de l'eau actuellement et dans le futur.

Les conclusions ont permis aux élus de délibérer le 12 mars 2020 sur :

- Le programme d'actions pluriannuel avec un classement des aménagements à réaliser selon plusieurs critères (type de problématique, échéance de réalisation, financement)
- Le financement des travaux pour la période 2020-2025

Le programme d'investissement pluriannuel sur 15 ans s'élève à 25,6 M€HT.

2020

Faits marquants

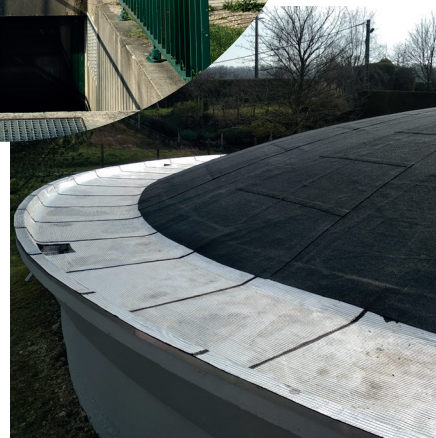
RÉFECTION DU RÉSERVOIR D'ETAMPES-SUR-MARNE

Le réservoir d'Etampes-sur-Marne est un réservoir semi-enterré de 2 000 m³ (2 cuves de 1 000 m³).

Les travaux de réhabilitation comprennent plusieurs interventions dans les domaines suivants :

- renouvellement de l'étanchéité des cuves et des toitures,
- reprise du génie civil intérieur et extérieur,
- mise aux normes des équipements de sécurité,
- renouvellement des canalisations intérieures,
- réhabilitation des Voiries et Réseaux Divers et espaces verts,
- mise en peinture.

Le montant des travaux s'élève à 411 456 €.



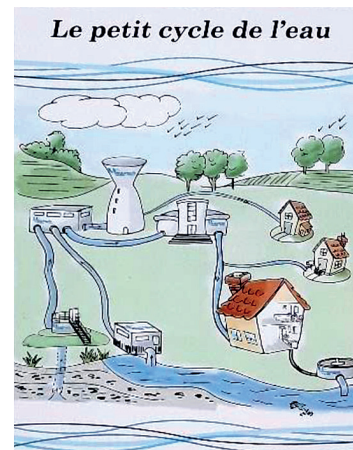
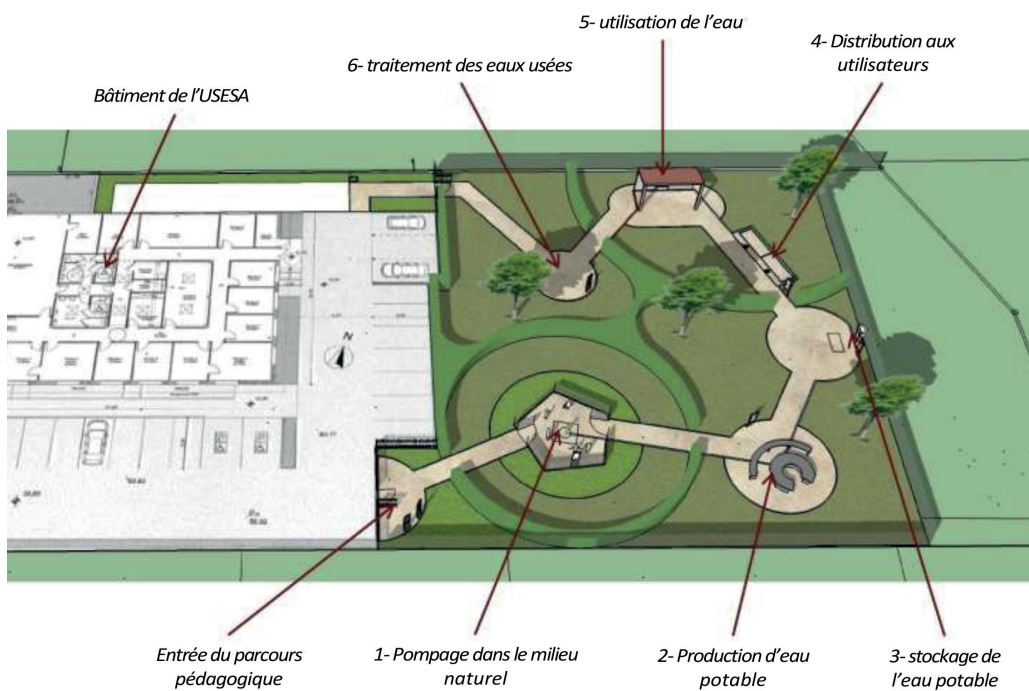


CONSTRUCTION D'UN PARCOURS PÉDAGOGIQUE PETIT CYCLE DE L'EAU

En juin 2020 ont débuté les travaux de construction du parcours pédagogique sur le site de l'USESSEA.

Le projet consiste en l'installation d'un parcours expliquant le petit cycle de l'eau : prélèvement, station de production/traitement, stockage en réservoir, distribution vers les habitations et assainissement.

Ce parcours visuel et didactique vise à compléter le dispositif déjà existant de sensibilisation auprès du public scolaire dans le domaine de l'eau potable et de la protection de la ressource en eau. Le parcours sera conçu de façon à accueillir l'ensemble des élèves d'une classe et accessible aux personnes à mobilité réduite. La visite pourra également être proposée à d'autres publics intéressés. Il a pour but de synthétiser visuellement le parcours de l'eau potable pour un public jeune qui a besoin d'éléments concrets pour assimiler différentes notions.



2020

Faits marquants



RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS

Plusieurs chantiers ont été entrepris en 2020, parmi les plus importants, on peut citer le renouvellement des canalisations à Etampes sur Marne et à Barzy sur Marne. Ces opérations ont été subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 40% pour Barzy sur Marne et 60% pour Etampes sur Marne dans le cadre de plans d'actions réseaux d'eau potable/lutte contre les fuites.

- Renouvellement d'une canalisation en fonte sur un tracé de 2 400ml. Le chantier se situe sur la commune de Barzy-sur-Marne.

Coût : 770 000 €HT.



- Renouvellement d'une canalisation en fonte de 1200 ml. Le chantier se situe sur la commune d'Etampes-sur-Marne. **Coût de 850 000 €HT.**



- Renouvellement d'une canalisation ancienne dans la rue Jean de La Fontaine à Château-Thierry préalablement aux travaux de réhabilitation de la rue.

Coût : 227 000 €HT.

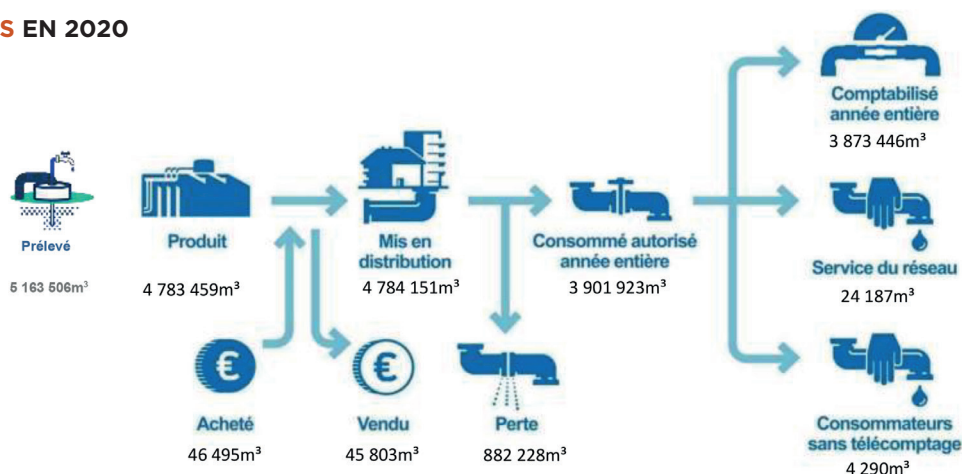


2020

Patrimoine

- Provenance de l'eau distribuée : 66.5% eau souterraine, 33.5% eau de surface
- 13 unités de distribution - 5 163 506 m³ d'eau prélevée - 3 884 651 m³ d'eau vendue
- Performance du réseau : Rendement : 81.7% - ILP : 1.93 m³/km/j - ILVNC : 2.00 m³/km/j
- 1 246 km de réseau dont 14.47 km renouvelés en 2020 pour un montant total de 4 055 876 €
- Renouvellement du réseau : 1.15 % sur les 5 dernières années

VOLUMES EN 2020



RESSOURCES ET UNITÉS DE DISTRIBUTION

L'USESA utilise pour la distribution de l'eau potable **25 points de prélèvement d'eau souterraine et 1 point de prélèvement d'eau de surface.**

**Volumes prélevés en 2020 :
5 163 506 m³**

Volume prélevé par nature d'eau (m ³)	2019	2020	Répartition 2020
Total prélevé	5 088 569	5 163 506	100,00%
Eau de surface	1 803 433	1 730 697	33,52%
Eau souterraine	3 285 136	3 432 809	66,48%

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRÉLEVÉS		EVOLUTION
Communes	Ressources	Usines	2019	2020	2019/2020
Château-Thierry	Puits Plaine 1	Station de déferrisation et déminéralisation	613 624	644 254	4,99%
Chézy-sur-Marne	Puits 11/C1/C2		429 931	533 901	24,18%
Chézy-sur-Marne	Prise d'eau en rivière Marne	Station de production d'eau	1 803 433	1 730 697	-4,03%
Torcy-en-Valois	Puits de Torcy-en-Valois	Station de déferrisation/ décarbonatation de Torcy-en-Valois	146 830	164 536	
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon		144 587	119 637	1,98%
Monthiers	Puits de Monthiers		51 259	65 277	
Courtemont-Vareennes	Puits n°1-2-3		9 946	0	-100,00%
Vallées-en-Champagne/ La Chapelle-Monthodon	Source La pièce du Chaudron et Moulin Blanc		496 678	516 617	4,01%
Epaux-Bézu	Source de Bonnesvalyn/La Chapellerie	Station de décarbonatation	154 775	138 969	-10,21%
Fère-en Tardenois	Puits 2-3	Station de décarbonatation	278 947	283 930	0,37%
	Puits 4		251 883	248 847	
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		72 569	80 543	10,99%
Montlevon	Source de Coupigny	Station de traitement des pesticides	304 936	287 007	-5,88%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		120 792	117 987	-2,32%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		1 942	2 236	15,14%
Marolles	Source de Marolles		26 130	30 247	15,76%
Saulchery	Puits de Charly sur Marne	Station de traitement des pesticides	180 307	183 716	1,89%
Rocourt Saint-Martin	Puits de Rocourt Saint-Martin	Station de traitement de pesticides	-	15 105	100,00%
TOTAL DES VOLUMES PRÉLEVÉS EN m³			5 088 569	5 163 506	1,47%

2020

Patrimoine

71 réservoirs sur le territoire

IMPLANTATION	CUVE		m ³
	semi-enterrée	sur tour	
Armentières-s/Ourcq		1	100
Barzy-sur-Marne	1		150
Beuvardes	1		150
Blesmes	2		300
Bonneil/Mont de Bonneil	2		1500
Brumetz	1		150
La Chapelle-sur-Chézy		1	300
Charly sur Marne (3) :			
- La Nouette		1	150
- Ruvet	1		500
- Porteron	1		150
Château-Thierry (4) :			
- Les Chesneaux	3		300
- Courteaux	2		2500
- Justices	2		1000
- Lauconnois	3		4000
Chézy s/ Marne (Les Roches)	1		100
Chierry	2		130
Coulonges-Cohan/Villomé	1		200
Courtemont-Varennes	2		1000
La Croix-sur-Ourcq	1		150
Dhuys et Morin-en-Brie/Artonges	2		200
Domptin	1		100
Epaux-Bézu (3) :			
- La Chapellerie	2		250
- Le Maupas		1	150
- Le Tartre		1	150
Epièdes		1	100
Courpoil	1		150
L'Épine-aux-bois/Corbesson	2		200
Essises	2		400
Essômes-sur-Marne/Bourbetin	1		150
Etampes-sur-Marne	2		2000
Fère-en-Tardenois (3) :			
- Fère en Tardenois	2		300
- Rue des Sources	2		400
- Villemoyenne		1	250
La Ferté-Milon (3) :			
- Rte de Villers-Cotterêts	1		400
- La Fosse Heurlot	2		400
- Mosloy	2		100
Fresnes-en-Tardenois	1		100
Fossoy	1		150
Gandelu	1		200
Gland	1		200
Macogny	1		100
Marigny-en-Orxois - La voie du Chatel	2		1500
Marizy-Sainte-Genève	1		100
Marolles	2		300
Montfaucon - Les Simons		1	600
Monthiers	1		100
Montigny-l'Allier	1		150
Montigny-lès-Condé		1	200
Montlevon - Les Villés		1	400
Montreuil-aux-Lions	2		250
Mont-Saint-Père	1		260
Nesles-la-Montagne	2		200
Nogent-l'Artaud/Les Monts	1		400
Oulchy-le-Château (2) :			
- Cugny les Croutes	1		30
- Saint Jacques		1	200
Romeny-sur-Marne	1		200
Saint-Eugène	1		150
Saint-Gengoulph		1	270
Saponay		1	150
Seringes-et-Nesles		1	200
Trélou-sur-Marne/Chassins	1		150
Vallées-en-Champagne/Baulne-en-Brie - Glapièdes	1		150
Vallées-en-Champagne/La Chapelle-Monthodon/La Frénerie	1		150
Vallées en champagne/St Agnan - Evril	1		600
- La Grange aux Bois	2		300
- nouvelle station	1		500
Verdilly		1	200
Yeully-la-Poterie	1		100
Vézilly		1	200
Villers-sur-Fère	1		150
TOTAL	71		29 940

LES RESSOURCES SONT ORGANISÉES EN UNITÉS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (UDI).

Le territoire de l'USESA est divisé en **13 unités de distribution**. Elles sont suivies par l'Agence Régionale de Santé d'un point de vue qualité de l'eau distribuée. Elles se décomposent de la façon suivante :



UDI LA PRISE D'EAU EN MARNE

L'eau provient de la prise d'eau dans la rivière Marne. Elle dessert principalement les communes de Blesmes, Brasles, Château-Thierry, Chierry, Etampes-sur-Marne, Gland, Mont Saint-Père, Nesles-la-Montagne, Verdilly, Jaulgonne et Chartèves.

UDI DU CAPTAGE D'ÉPAUX-BÉZU

L'eau provient du captage situé à Epaux-Bézu. Elle alimente principalement les communes de Bonnesvalyn, Courchamps, Epaux-Bézu, Etrepilly, Grisolles, la Croix-sur-Ourcq, Licy-Clignon et Monthiers.



UDI DES CAPTAGES DE CHÉZY-SUR-MARNE

L'eau provient du mélange des eaux des captages C1, C2 et P11 de Chézy-sur-Marne. Elle dessert principalement les communes d'Azy-sur-Marne, Bonneil, Chézy-sur-Marne, Essômes-sur-Marne, Saulchery et Romeny-sur-Marne.

UDI DES CAPTAGES DE FÈRE-EN-TARDENOIS

L'eau provient du mélange des eaux de 3 captages situés à Fère-en-Tardenois. Elle alimente les communes de Coulonges-Cohan, Fère-en-Tardenois, Fresnes-en-Tardenois, Saponay, Seringes et Nesles, Cierges, Beuvardes, Bézu Saint-Germain, Epièdes, Villeneuve sur Fère, Villers-sur-Fère, Armentières-sur-Ourcq, Bruyères-sur-Fère, Nanteuil Notre Dame, Oulchy-le-Château, Dravegny, Ronchères, Goussancourt, Villers-Agron-Aiguizy et Vézilly.



UDI DU CAPTAGE DE MONTLEVON

L'eau provient du captage situé à Coupigny/Montlevon. Elle alimente principalement les communes de Courboin, Dhuys et Morin en Brie, L'Épine aux Bois, Essises, La Chapelle sur Chézy, Montfaucon, Montlevon, Pargny le Dhuys, Rozoy Bellevale, Vendières et Viffort.



UDI DES CAPTAGES DE LA CHAPELLE MONTHODON

L'eau provient du mélange des eaux de 2 captages situés à la Vallées en Champagne/ La Chapelle Monthodon. Elle dessert principalement les communes de Barzy-sur-Marne, Celles les Condé, Condé-en-Brie, Connigis, Crézancy, Le Charmel, Fossoy, Mézy-Moulins, Monthurel, Montigny-les-Condé, Passy sur Marne, Reuilly-Sauvigny, Saint-Eugène, Trélou-sur-Marne et Vallées-en-Champagne.

UDI DU CAPTAGE DE SAULCHERY (CHARLY-SUR-MARNE)

L'eau provient du captage situé sur la commune de Saulchery. Elle dessert la commune de Charly-sur-Marne.



UDI DU CAPTAGE DE LA FERTÉ MILON

L'eau provient du captage situé à la Ferté Milon. Elle alimente la commune de La Ferté Milon.



UDI DU CAPTAGE DE CHÉZY-EN-ORXOIS DIT DE SAINT-QUENTIN SUR ALLAN

L'eau provient du captage situé sur la commune de Chézy-en-Orxois. Elle dessert le hameau de Saint-Quentin sur Allan (commune de La Ferté Milon).



UDI DU CAPTAGE DE ROCOURT SAINT MARTIN

L'eau provient du captage situé à Rocourt Saint Martin. Elle dessert la commune de Rocourt Saint Martin.

UDI DU CAPTAGE DE MAROLLES

L'eau provient du captage situé sur la commune de Marolles. Elle alimente la commune de Marolles.



UDI DU CAPTAGE DE NOGENT L'ARTAUD

L'eau provient du captage situé sur la commune de Nogent l'Artaud. Elle dessert la commune de Nogent l'Artaud.



UDI DES CAPTAGES DE TORCY EN VALOIS, MONTHIERS ET LICY-CLIGNON

L'eau provient du mélange des eaux provenant des 3 captages situés sur ces 3 communes. Elle dessert principalement les communes de Belleau, Bézu-le-Guéry, Boursches, Bussiares, Chézy-en-Orxois, Couprou, Dammard, Domptin, Gandelu, Hautevesnes, Lucy-le-Bocage, Macogny, Marigny-en-Orxois, Marizy Saint-Geneviève, Monnes, Montreuil-aux-Lions, Passy-en-Valois, Saint-Gengoulph, Torcy-en-Valois et VeUILly-la-Poterie.

2020

Patrimoine

Schéma de distribution

Le schéma de distribution d'eau potable détermine les zones desservies par le réseau de distribution (Loi LEMA de 2006, L2224-7-1 du CGCT). Le schéma comprend un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable (Loi Grenelle 2 de 2010, L2224-7-1 du CGCT). Il est remis à jour chaque année sur la base du SIG.

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DE L'USESA

CONDUITES EN 2019

	Linéaire (*)	USESA (%)
Total conduites hors branchements	1246	100,00

DIAMÈTRE

	Linéaire (*)	USESA (%)
Strictement inférieur à 60 mm	60	4,82
Strictement inférieur à 100 mm	372	29,86
Compris entre 100 mm et 150 mm	572	45,91
Strictement supérieur à 150 mm	228	18,30
Inconnu	14	1,12

MATÉRIAUX

	Linéaire (*)	USESA (%)
Acier	5	0,40
Fonte ductile	137	11,00
Fonte Grise	445	35,71
PVC	487	39,09
Autres (amiante ciment, PEHD, plomb,...)	135	10,83
Inconnu	37	2,97

ANNÉE DE POSE

	Linéaire (*)	USESA (%)
Année de pose connue	160	12,84
Année de pose présumée	1054	84,59
Année de pose inconnue	32	2,57

**CLASSE DE PRÉCISION PLANIMÉTRIQUE

	Linéaire (*)	USESA (%)
Classe A (≤ 0,50 m)	164	13,16
Classe B (0,50 m ≤ 1,50 m)	64	5,14
Classe C (> 1,50 m)	1018	81,70

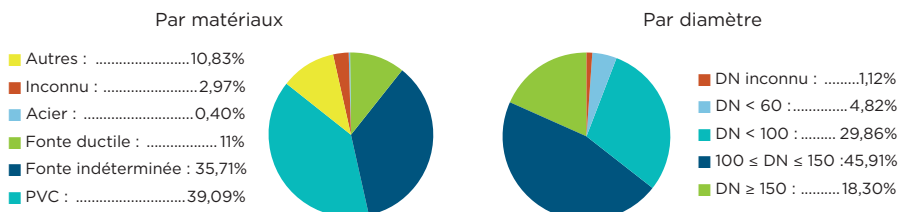
*Les classes de précision permettent de caractériser le niveau de qualité de la connaissance de l'emplacement des réseaux :
 - Classe A : un réseau est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation est inférieure ou égale à 50 cm.
 - Classe B : un réseau est rangé dans la classe B si l'incertitude maximale de localisation est comprise entre 50 cm et inférieure ou égale à 1,5 m.
 - Classe C : un réseau est rangé dans la classe C si l'incertitude maximale de localisation est supérieure à 1,5 m.

GESTION PATRIMONIALE

Les installations d'eau potable sont construites et financées par le syndicat. La pérennité des ouvrages représente un enjeu fort et des incidences financières lourdes.

→ L'USESA met en œuvre une politique de gestion patrimoniale de ses installations.

RÉPARTITION DU LINÉAIRE DE CANALISATION



RÉPARATION DES FUITES

FUITES DÉCELÉES ET RÉPARÉES	2019	2020	N/N-1
Linéaire réseau (en km)	1228,44	1246,29	1,45%
Nb de fuites sur conduites	153	155	1,31%
Nb de fuites par km de canalisation	0,11	0,12	0,07%
Nombre de branchements	29 397	29 845	1,52%
Nb de fuites sur branchement avant compteur	88	127	44,32%
Nb de fuites sur compteur et équipement	188	246	30,85%
TOTAL FUITES RÉPARÉES	429	528	23,08%

RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS

Dans le cadre de ses obligations contractuelles le délégataire Veolia doit renouveler les compteurs de plus de 12 ans.

RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS	2019	2020
Nombre de compteurs	31 297	31 799
Nombre de compteurs remplacés	788	2 623
Taux de compteurs remplacés	2,5	8,3

RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS

INVENTAIRE DES BRANCHEMENTS				RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS		
2019		2020		2019		2020
Total 2019	Brchts neufs	Total 2020	Brchts neufs	Collectivité		
27 397	111	29 397	71	-Branchements plomb	102	72
				-Autres branchements	356	123
				Total branchements renouvelés par la collectivité	458	195

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Travaux communaux → information à l'USESA

Pour rappel : il est demandé aux communes d'informer l'USESA de tout projet communal qu'il s'agisse de constructions, d'aménagements, de travaux de voirie... Dès la phase de préparation du projet communal, les communes doivent transmettre à l'USESA la note descriptive du projet, les documents d'urbanisme, les plans de situation de manière à vérifier :

- l'état de la canalisation et des branchements se situant sur l'emprise des futurs travaux,
- les possibilités de desserte en eau du projet communal,
- les conditions de financement des travaux d'eau potable.

Opérations d'urbanisme → consultation de l'USESA

Les collectivités doivent répondre sur les documents d'urbanisme aux infrastructures de viabilisation. Nous vous demandons de solliciter l'avis de l'USESA qui répondra sur les conditions de desserte en eau du projet.

Bien vouloir transmettre à l'USESA :

- les demandes d'autorisation de permis de construire, certificats d'urbanismes...
- les documents d'urbanisme : carte communale, PLU...

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé chaque année.

Le renouvellement pour l'année 2020 a atteint le taux de 1,16 % pour un montant de travaux de 4 055 876 €.

Les travaux réalisés en 2020 sont ceux présentés dans le tableau ci-dessous. Quelques illustrations de chantiers de renouvellement de canalisation issus des tableaux sont présentées en pages suivantes.



Extension & suppression 2020			
Total cumulé	Total suppression	Total extension	Total cumulé 2020
1 240,410 km*	340 mètres	6 223 mètres	1 246,29 km

SECTEURS	Communes	Chantiers	Linéaire		Matériau	Branchement renouvelé		Objectif	Extension	Suppression	Coût HT	
						hors plomb	en plomb					
SURMELIN BRIE	Barzy-sur-Marne	Place Dom Perignon Rue des Terres Cheval	ø 60 ø 80 Total	45 65 110	Fonte Fonte	9	3	Renouvellement canalisations et branchements			39 321,26	
	Dhuys et Morin en Brie	Route de Nesles Artonges	ø 150 ø 125 ø 60 ø 200 Total	2 350 300 240 305 3 195	Fonte Fonte Fonte PVC	4					287 865,10	
CHÂTEAU-THIERRY	Etampes-sur-Marne	Avenue de Montmirail RD1/RD1003 Avenue E. Couvrecelle Rue Nervo	ø 300 ø 250 ø 150 ø 100 ø 80 Total	1 050 60 40 20 30 1 200	Fonte Fonte PVC Fonte Fonte	48	12	Renouvellement canalisations et branchements		Fonte Ø60 160 ml Rue de la Prairie et 180 ml Rue Nervo	753 505,00	
	Château-Thierry	Rue Jean de la Fontaine	ø 150 ø 100 ø 63 Total	305 19 7 331	Fonte Fonte PVC	13	4				216 347,50	
	Nesles-la-Montagne	Nesles Nouveau	ø 125 ø 60 Total	350 370 720	Fonte Fonte	6	28					267 522,90
	Gland	Rue du Carrefour	ø 60	40	Fonte				Raccordement et pose de réseau			7 752,50
	Etampes-sur-Marne	Rue de la Prairie	ø 60		Fonte				Extension canalisation	83 ml		13 478,50
	Montreuil-aux-Lions	RD 1003 Avenue de Paris	ø 150 ø 30 Total	600 320 920	Fonte Fonte	14	20		Renouvellement canalisations et branchements			245 647,50
ST GENGOULPH EPAUX BÉZU LA FERTÉ MILON	Bézu-Saint-Germain	Rue Barbette	ø 160	173	PVC	14		Pose de canalisation et reprise de branchement			55 469,00	
	Dammard	Rue du Jeu d'Arc, Hameau de Montemafroy	ø 80	70	Fonte	3		Renouvellement canalisations et branchements			20 489,62	
	La Ferté-Milon	Parvis du château	ø 60	53	Fonte		3				9 278,90	
	Saint Gengoulph	De Chevillon à Monnes	ø 150 ø 100 ø 60 Total	2 300 10 80 2 390	Fonte Fonte Fonte			Pose de canalisations			214 699,40	
	Travaux d'interconnexion entre Château-Thierry et Villers-Cotterêts	Lot 1 Lauconnois/Torcy	ø 350 ø 200 Total	190 190 380	Fonte Fonte							573 725,00
		Lot 2 Saint-Gengoulph /La Ferté Milon	ø 200 ø 150 Total	3 275 990 4 265	Fonte Fonte							459 593,00
		Lot 3 La Ferté-Milon/Villers-Cotterêts/Marolles	ø 200 ø 100 Total	340 340 340				2		5390 ml 600 ml	802 067,40	
ESSÔMES SUR MARNE NOGENT L'ARTAUD	Chézy-sur-Marne	Chemin de la Croix Bodart	ø 125	51	Fonte	1		Renforcement canalisation			13 355,75	
	Essômes-sur-Marne	Chemin des 5 Clos Hameau de Monneaux	ø 150		Fonte	1		Extension canalisation			28 173,75	
FÈRE EN TARDENOIS	Oulchy-le-Château	D473 Hameau Les Crouttes	ø 63 Total	108 108	PVC	1		Renouvellement canalisations			8 565,50	
OULCHY LE CHATEAU	Seringes-et-Nesles	Rue du Paradis Hameau de Nesles en Dôle	ø 100 ø 60 Total	27 102 129	Fonte Fonte	9		Renouvellement canalisations et branchements			39 018,50	
TOTAL ML POUR 2020			14 475,00	TOTAL BRT	123	72	TOTAL HT	6 223,00	340,00	4 055 876,08		
TOTAL ML SUPPRESSION 2020			340,00		195							

* La longueur de réseau de l'USESA a été mise à jour sur la base du SIG et l'intégration des communes de Rocourt Saint Martin, Brumetz et Montigny l'Allier. Linéaire total Rocourt Saint Martin = 2,32 km - Linéaire total Brumetz = 3,50 km - Linéaire total Montigny l'Allier = 6,15 km

2020

Patrimoine

QUELQUES CHANTIERS EN IMAGES

DHUYS ET MORIN EN BRIE (Artonges)



Lieu : RD 866 Route de Nesle entre le réservoir et la Ville aux Bois
Entreprise titulaire : TPA
Objectif : renouveler une canalisation en mauvais état et en domaine privé (4 fuites sur 3 ans)
Montant des travaux : 293 018,80 €HT
Période : juin à août 2020

Travaux réalisés
Canalisations renouvelées :
• 2 350 ml en DN 150 Fonte
• 305 ml en DN 125 Fonte
• 240 ml en DN 60 Fonte
3 branchements renouvelés

CHÂTEAU-THIERRY



Lieu : rue Jean de La Fontaine
Entreprise titulaire : RVM
Objectif : renouveler une canalisation ancienne préalablement aux travaux de réhabilitation d'une rue historique de Château-Thierry
Montant des travaux : 227 981,00 €HT
Période : juillet à octobre 2020

Travaux réalisés
Canalisation renouvelée :
• 210 ml en DN 1500 Fonte
18 branchements renouvelés

MONTREUIL-AUX-LIONS



Lieu : avenue de Paris RD 1003
Entreprise titulaire : TPA
Objectif : renouveler deux canalisations en mauvais état préalablement aux travaux de voirie de la commune (5 fuites sur 3 ans)
Montant des travaux : 245 647,50 €HT
Période : février à juin 2020

Travaux réalisés
Canalisations renouvelées :
• 600 ml en DN 150 Fonte
• 320 ml en DN 80 Fonte
34 branchements renouvelés



ÉTAMPES-SUR-MARNE



Travaux réalisés avenue de Montmirail
 Canalisations renouvelées :
 • 810 ml en DN 300 Fonte
 38 branchements renouvelés



Travaux réalisés avenue E. Couvrecelle
 Canalisations renouvelées :
 • 75 ml en DN 250 Fonte
 4 branchements renouvelés

Lieu : avenue de Montmirail RD 1 / RD 1003 et avenue Ernest Couvrecelle
Entreprise titulaire : TPA
Objectif : renforcer une canalisation pour améliorer la distribution de l'eau sur Château-Thierry préalablement aux travaux du giratoire
Montant des travaux : 550 700,00 €HT
Période : juillet 2020 à janvier 2021

INTERCONNEXION CHÂTEAU-THIERRY / VILLERS-COTTERÊTS



Lieu : Lot 3 La Ferté-Milon / Villers-Cotterêts / Marolles
Entreprise titulaire : TPA
Objectif : secourir l'UDI de Marolles et Villers-Cotterêts
Montant des travaux : 950 347,60 €HT
Durée : 20 semaines
Période : à partir de septembre 2020

Travaux à réaliser
 Pose de canalisations :
 • 5 390 ml en DN 20 Fonte
 • 940 ml en DN 100 Fonte

2020

Patrimoine

Globalement, les montants réglés en 2020 relatifs aux travaux sont les suivants :

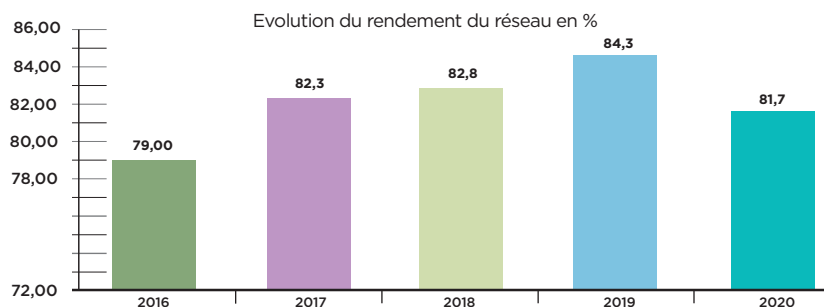
TRAVAUX 2020	DEPENSES (€TTC)
Travaux de branchements neufs	207 949,89 €
Travaux de renouvellement de réseau	2 810 876,39 €
Travaux sur ouvrages Réhabilitation sécurisation réservoirs	255 948,33 €
Marché à Bon de commandes	315 215,88 €
Travaux liés à l'exploitation	46 187,66 €
Renforcement réservoirs Chesneaux/Bonneil/Lauconnois	692,67 €
Usine de traitement à Chézy-sur-Marne (DUP)	1 122,00 €
DUP puits Fère-en-Tardenois	22 471,20 €
Réhabilitation station Tardenois - Etudes	30 947,78 €
Création bache Courtemont-Varenes	12 530,10 €
Réhabilitation station de la Plaine	27 987,23 €
Interconnexion Château-Thierry/Villers-Cotterêts	2 390 557,18 €
Interconnexion Château-Thierry/Tardenois	68 833,20 €
Interconnexion Rocourt-Saint-Martin (étude)	54,00 €
Canalisations réservoirs Les Chesneaux/Lauconnois	23 009,78 €
Renouvellement réseau Montigny Vallées-en-Champagne	1 365,12 €
Réhabilitation des puits C1 - C2 - P11	331 866,45 €
Parcours pédagogique "Le Petit Cycle de l'Eau"	189 761,26 €
Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	26 016,00 €
Equipements (matériel informatique)	6 181,18 €
TOTAL (€TTC)	6 769 573.30 €

PERFORMANCES DES RÉSEAUX

RENDEMENT DU RÉSEAU

Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre → **les volumes consommés** autorisés additionnés des volumes vendus à d'autres services d'eau et → **les volumes produits** (volumes prélevés - besoins des usines) additionnés des volumes achetés. Cet indicateur est simple et dépend des consommations. Il ne traduit pas l'état physique du réseau.

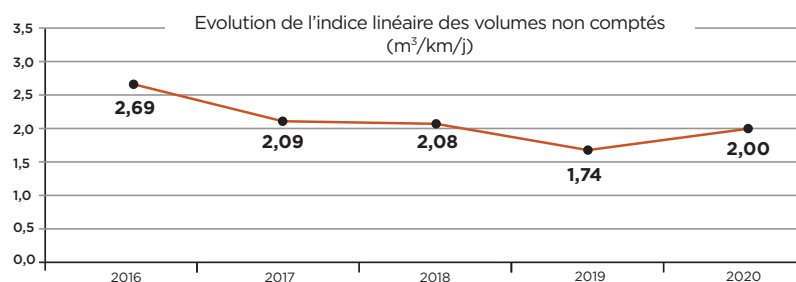
En 2020, le rendement du réseau est de 81,7 % soit une diminution par rapport à 2019.



INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

L'indice linéaire des volumes non comptés : (volume mis en distribution - volume comptabilisé 365 j) / longueur de canalisation de distribution / 365. Cet indicateur traduit l'ensemble des volumes non comptés et ne porte pas uniquement sur les pertes mais aussi sur les volumes sans comptage.

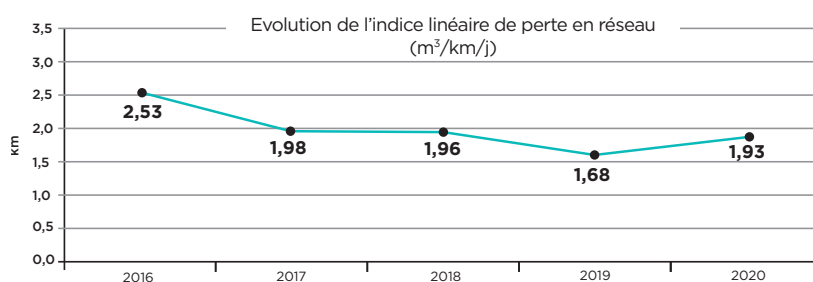
En 2020, l'ILVNC est de 2,00 m³/km/j



INDICE LINÉAIRE DE PERTE EN RÉSEAU

L'indice linéaire de perte en réseau évalue les pertes par fuite sur le réseau : (volume mis en distribution - volume consommé autorisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365. L'introduction d'estimations rend cet indicateur moins pertinent que l'indice linéaire des volumes non comptés..

En 2020, l'ILP est de 1,93 m³/km/j





PROJETS ET TRAVAUX

Sont présentés dans cette partie du rapport :
 - les travaux prévisionnels courants 2021 de renouvellement et de renforcement de canalisation pour le premier tableau,
 - les travaux du plan pluriannuel d'investissement 2020/2022 dans le tableau en page suivante.

COMMUNES	LIEU	NATURE DE L'OPÉRATION	LINÉAIRE (m)	CANALISATION Ø	BRANCHEMENT	ESTIMATION
NOGENT L'ARTAUD	Rue de Beaurepaire	Renouvellement Renforcement	350	125	20	145 000,00€
MONTREUIL-AUX-LIONS	RD1003 jusqu'au cimetière	Renouvellement Renforcement	500 300	60 125	30	240 000,00€
MONTFAUCON	RD 861/868 entre Couson et Montfaucon	Renouvellement Renforcement	1 850	125	10	380 000,00€
BARZY-SUR-MARNE PASSY-SUR-MARNE	RD 320 de Rosay à Passy	Renouvellement Renforcement	1 500	150	30	445 000,00€
CHÂTEAU-THIERRY	Rue du Faubourg de la Bare	Renouvellement Renforcement	150	150	20	125 000,00€
OULCHY-LE-CHÂTEAU	Rue de la Fournelle Rue du Monjour	Renouvellement Renforcement	320	60	25	115 000,00€
MARIGNY-EN-ORXOIS	RD 84 Rue d'Issonges	Renouvellement Renforcement	1500	150	2	350 000,00€
TOTAL			6 470		137	1 800 000,00€

PERSPECTIVES 2021

- Les communes de Brécý, Coincy, Courmont, Nogentel, Sergy et Villers-Cotterêts vont adhérer à l'USESA au 1^{er} janvier 2021
- Un complément au schéma directeur finalisé en 2020 va être étudié sur ces nouvelles communes adhérentes. Cette étude permettra de définir le devenir des ouvrages remis à l'USESA dans le cadre de ces adhésions
- Des travaux de renouvellement de réseaux vont être entrepris pour un montant prévisionnel de 1 800 000 €
- Poursuite des travaux d'interconnexions
- Des travaux d'entretien/réhabilitation vont être réalisés sur 5 réservoirs



TRAVAUX DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020/2022

OPÉRATION	2020		2021		2022		
	Crédits ouverts	Réalisé	RAR 2020	Crédits nouveaux	Budget	Prévisions dépenses	
BRANCHEMENTS	Travaux de branchements neufs et compteurs	320 000,00	207 949,00	58 277,53	250 000,00	308 277,53	250 000,00
	Branchements OP 10001 Total	320 000,00	207 949,00	58 277,53	250 000,00	308 277,53	250 000,00
PROGRAMME TRAVAUX COURANTS	Programme travaux courants	4 281 538,24	2 807 636,39	1 679 047,67		1 679 047,67	2 400 000,00
	Programmation travaux 2021 (2340000 - Fertè Milon 300 000)				2 640 000,00	2 640 000,00	
	Publications AO	15 000,00	3 240,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Travaux courants OP 10002 Total	4 296 538,24	2 810 876,39	1 679 047,67	2 655 000,00	4 334 047,67	2 415 000,00
TRAVAUX SUR RÉSERVOIRS	Réhabilitation réservoir Gandelu	2 352,00		2 352,00		2 352,00	
	Réhabilitation Fossoy La Nouette Armentières Villers Fresnes Cugny	184 577,01	184 413,08	15 412,46		15 412,46	
	Réhabilitation accord cadre	210 000,00		209 673,34		209 673,34	
	Réhabilitation réservoirs 2020 2021 - Etampes/Epau Le Tartre	714 495,55	71 535,25	667 148,51		667 148,51	
	1 réservoir / an (2022)						120 000,00
	Travaux préventifs / sécurisation	30 000,00			30 000,00	30 000,00	36 000,00
	Programme 2021 Accord cadre				100 000,00	100 000,00	60 000,00
	Travaux sur réservoirs OP 10003 Total	1 141 424,56	255 948,33	894 586,31	130 000,00	1 024 586,31	216 000,00
MARCHÉS BONS DE COMMANDE	Marchés à bons de commande	440 000,00	315 215,88	128 339,40		128 339,40	300 000,00
	2021-2025 (100 000 /250 000 H.T/an)				300 000,00	300 000,00	
	Marchés bons de commande OP 10004 Total	440 000,00	315 215,88	128 339,40	300 000,00	428 339,40	300 000,00
TRAVAUX EXPLOITATION	Travaux liés à l'exploitation	60 000,00	46 187,66	18 661,20	50 000,00	68 661,20	60 000,00
	Travaux sécurisation ouvrages nvelles communes				70 000,00	70 000,00	
	Travaux liés à l'exploitation OP 10005 Total	60 000,00	46 187,66	18 661,20	120 000,00	138 661,20	60 000,00
DUP CAPTAGES	Etudes et travaux DUP sur captages nouvelles communes (Brécy)				50 400,00	50 400,00	
	Travaux dup sur captages OP 10008 Total	-	-	-	50 400,00	50 400,00	-
STATION DE TRAITEMENT CHÉZY-SUR-MARNE	Construction Usine Chézy-sur-Marne (solde maîtrise d'œuvre)	5 340,07		5 340,07		5 340,07	
	DUP Prise d'eau en Marne	60 000,00	1 122,00		60 000,00	60 000,00	
	Station traitement Chézy/Marne OP 10009 Total	65 340,07	1 122,00	5 340,07	60 000,00	65 340,07	-
PUITS DE FÈRE-EN-TARDENOIS	DUP Fère en Tardenois (travaux suite à DUP)	30 271,20	22 471,20				
	Puits Fère-en-Tardenois OP 10011 Total	30 271,20	22 471,20	-	-	-	-
RÉHABILITATION STATION FÈRE-EN-TARDENOIS	Etudes maîtrise d'œuvre (Artellia) et diagnostic puits F2F3F4	101 852,38	30 947,78	71 919,60		71 919,60	
	Travaux	100 000,00			100 000,00	100 000,00	
	Réhabilitation Station Tardenois OP 10025 Total	201 852,38	30 947,78	71 919,60	100 000,00	171 919,60	-
CONSTRUCTION BACHE C. VARENNES ET CANALISATIONS	Frais d'étude - Maîtrise d'œuvre	3 488,41	372,38	1 328,42		1 328,42	
	Création bache et canalisations	13 468,00	12 157,72				
	Création bache C.Varennas OP 10012 Total	16 956,41	12 530,10	1 328,42	-	1 328,42	-
RENFORCEMENT RÉSERVOIRS	Etudes/MO Création réservoir Les Chesnaux /Bonnel/ Lauconnois	8 089,42	212,67	6 889,42		6 889,42	
	Travaux Création réservoir les Chesnaux Lauconnois	1 020,00	480,00				
	Renforcement Réservoirs OP 10018 Total	9 109,42	692,67	6 889,42	-	6 889,42	-
STATION DE LA PLAINE	Etude/Réhabilitation usine de la Plaine	43 086,92	13 803,23	30 164,34		30 164,34	
	Missions connexes (géotechniques - géodétection..)	58 214,00	14 184,00	11 520,00		11 520,00	
	Réhabilitation usine de la Plaine				1 450 000,00	1 450 000,00	840 000,00
	Raccordements						100 000,00
	Réhabilitation Station La Plaine OP 10019 Total	101 300,92	27 987,23	41 684,34	1 450 000,00	1 491 684,34	940 000,00
INTERCONNEXION CHÂTEAU-TH VILLERS-COTT.	Etudes -Maîtrise d'œuvre	75 825,60	37 705,10				
	Travaux	3 759 658,08	2 352 852,08	1 444 926,50	1 265 610,05	2 710 536,55	
	Interco. St Gengoulph/Villers-Cott Op 10017 Total	3 835 483,68	2 390 557,18	1 444 926,50	1 265 610,05	2 710 536,55	-
INTERCONNEXION CHÂTEAU-TH TARDENOIS.	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre	124 680,00	68 833,20	77 926,80		77 926,80	
	Travaux + Raccordements 90 000	1 500 000,00		1 182 618,60	1 317 382,00	2 500 000,60	1 969 282,46
	Interco. Château/Tardenois Op 10020 Total	1 624 680,00	68 833,20	1 260 545,40	1 317 382,00	2 577 927,40	1 969 282,46
INTERCONNEXION ROCOURT ST-M.	Frais d'études /frais connexes	30 000,00					
	Travaux	480 000,00	54,00	288 775,80	11 224,20	300 000,00	
	Interco. Rocourt OP 10027 Total	510 000,00	54,00	288 775,80	11 224,20	300 000,00	-
INTERCONNEXION SERGY/COURMONT	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre				120 000,00	120 000,00	
	Tx HT Courmont 290 000 Sergy 424100 + Raccordements 25 000 TTC						881 920,00
	Interconnexion Sergy/Courmont OP 10028 Total	-	-	-	120 000,00	120 000,00	881 920,00
CANALISATIONS RÉSERVOIRS Chesnaux/Lauconnois/SNCF	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre	50 000,00		65 628,60	50 000,00	115 628,60	
	Travaux	100 000,00	23 009,78		100 000,00	100 000,00	1 413 600,00
	Canalisations Réservoirs OP 10029 Total	150 000,00	23 009,78	65 628,60	150 000,00	215 628,60	1 413 600,00
RENOUVELLEMENT CANALISATIONS Montigny/Vallées en Champagne	Maîtrise d'œuvre - Etudes	1 365,12	1 365,12				
	Travaux						
	Plan D'action Réseau Eau Potable OP 10021 Total	1 365,12	1 365,12	-	-	-	-
RÉHABILITATION DES PUIITS - DIAGNOSTIC	Etudes - maîtrise d'œuvre	26 124,00	27 042,45	8 839,54		8 839,54	
	Réhabilitation C1 - C2 - PII	303 060,00	297 720,00				
	Analyse productivité des puits (Diagnostic 12 captages)	180 000,00	7 104,00	36 312,00	240 000,00	276 312,00	120 000,00
	Diagnostic captages nouvelles communes + piézomètres				45 000,00	45 000,00	240 000,00
	Réhabilitation Puits OP 10023 Total	509 184,00	331 866,45	45 151,54	285 000,00	330 151,54	360 000,00
SECTORISATION VILLERS-COTTERÈTS	Travaux sectorisation				50 000,00	50 000,00	
	Sectorisation OP 10031 Total	-	-	-	50 000,00	50 000,00	-
INTERCONNEXION BRUMETZ/ MONTIGNY L'ALLIER	Frais études						30 000,00
	Travaux (2023)						
	Interconnexion Brumetz/Montigny l'Allier Total	-	-	-	-	-	30 000,00
MISE À JOUR SCHÉMA DIRECTEUR	Maîtrise d'œuvre - Etudes	26 016,00	26 016,00				
	Mise à jour suite intégration communes	60 000,00			60 000,00	60 000,00	
	Mise à jour Schéma Directeur OP 10022 Total	86 016,00	26 016,00	-	60 000,00	60 000,00	-
PARCOURS PÉDAGOGIQUE	Etudes	5 576,40	4 694,40	882,00		882,00	
	Travaux	200 000,00	185 066,86	2 700,49		2 700,49	
	Parcours Pédagogique OP 10024 Total	205 576,40	189 761,26	3 582,49	-	3 582,49	-
ELABORATION DU PGSSE	Etudes				50 000,00	50 000,00	
	PGSSE OP 10030 Total	-	-	-	50 000,00	50 000,00	-
ACQUISITION TERRAIN	Aquisition terrain	5 000,00					
	Stratégie foncière 100 000 €/an 2021-2024				100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Acquisition Terrain Total	5 000,00	-	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00
INFORMATIQUE	Matériel informatique/équipement bureau	15 000,00	6 181,18	2 338,80	12 000,00	14 338,80	5 000,00
	Équipement Informatique OP 54 Total	15 000,00	6 181,18	2 338,80	12 000,00	14 338,80	5 000,00
ACQUISITION VÉHICULE	Véhicule				21 701,26	21 701,26	30 000,00
	Acquisition Véhicule OP 55 Total	-	-	-	21 701,26	21 701,26	30 000,00
TOTAL (en €)		13 625 098,40	6 769 573,30	6 017 023,09	8 558 317,51	14 575 340,60	8 970 802,46

2020

Qualité de l'eau

- 100 % de conformité pour les résultats sur l'eau brute
- 99 % de taux de conformité pour les paramètres microbiologiques sur l'eau distribuée
- 98,5 % de taux de conformité pour les paramètres physico-chimiques sur l'eau distribuée

ANALYSES ET CONFORMITÉ

DOUBLE CONTRÔLE

- Contrôle sanitaire officiel effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle inspecte les installations de production, de traitement et de distribution et vérifie la qualité de l'eau. Les analyses sont réalisées à trois niveaux : ressource (eau brute), point de mise en distribution et robinets utilisés par le consommateur.
- Contrôle d'auto-surveillance par le délégataire qui établit un programme annuel d'analyses.

BILAN DES ANALYSES

Les analyses sont réparties en 2 groupes principaux : les analyses sur les paramètres microbiologiques (mise en évidence des bactéries) et les analyses sur les paramètres physico-chimiques (turbidité, composés chimiques, minéraux, métaux, composés toxiques...).

RÉSULTATS DES RESSOURCES

	Agence Régionale de Santé		Délégataire	
	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes
Microbiologie	12	0	379	0
Physico-chimie	3 232	0	750	0

Tous les résultats sont conformes.

RÉSULTATS SUR L'EAU DISTRIBUÉE

	Agence Régionale de Santé		Délégataire	
	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes
Paramètres soumis à Limite de qualité				
Microbiologie	392	2	1 315	1
Physico-chimie	856	3	344	3
Paramètres soumis à Référence de qualité				
Microbiologie	604	3	2 088	1
Physico-chimie	1 704	6	2 823	1
Autres paramètres analysés				
Microbiologie	-		544	
Physico-chimie	1 686		152	

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

Les références de qualité donnent des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations et d'évaluation de risques pour la santé des personnes. Elles concernent des substances sans incidence directe sur la santé des consommateurs aux teneurs habituellement observées dans l'eau mais qui peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre au niveau de la ressource ou un dysfonctionnement de la station de traitement. Elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (paramètres microbiologiques, couleur, conductivité, fer, manganèse...).

Chaque résultat non conforme est pris en charge. **Des analyses complémentaires sont systématiquement effectuées et ont donné des résultats conformes pour tous les dépassements indiqués dans le tableau "Résultats sur l'eau distribuée" ci-contre.**

L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.

TAUX DE CONFORMITÉ

Le taux de conformité microbiologique est de 99%.
Le taux de conformité physico-chimique est de 98,5%.
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux de conformité.

	2018	2019	2020
Taux de conformité microbiologique	98.90%	100.00%	99.00%
Nombre de prélèvements non conformes	2	0	2
Nombre de prélèvements total	184	190	194
Taux de conformité physico-chimique	100.00%	100.00%	98.5%
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	3
Nombre de prélèvements total	186	204	201

2020

Qualité de l'eau



BULLETINS "QUALITÉ DE L'EAU"

Une fois par an, des bulletins "qualité de l'eau" sont envoyés avec la facture. L'Agence Régionale de Santé établit ces bulletins. Les abonnés reçoivent le bulletin qui correspond à l'Unité de Distribution qui dessert leur réseau d'eau potable. Il y a donc 1 bulletin "qualité de l'eau" pour chacune des UDI. Un exemple est présenté ci-dessous. Les bulletins qualité de l'année sont consultables sur le site de l'USESA : www.usesa.fr



La qualité de votre eau en 2020 USESA- Réseau Saint-Gengoulph Alimentation captages de Torcy, Monthiers et Licy Clignon

L'origine de l'eau

D'origine souterraine (nappe des calcaires grossiers du Lutétien), l'eau qui vous est distribuée provient de 2 sources sur les communes de Licy-Clignon dotée des périmètres de protection en date du 1^{er} octobre 2013 et Monthiers dotée des périmètres de protection en date du 31 décembre 2017, ainsi que du forage de Torcy doté des périmètres de protection réglementaire en date du 17 juin 1996.



Organisation de la distribution

Les communes alimentées par ces captages sont : Belleau, Bézu le Guéry, Boursches, Bussiares, Chézy en Orxois, Couprou, Dammar, Dompnin, Gandelu, Hautevesnes, Lucy le Bocage, Macogny, Marigny en Orxois, Marizy Sainte-Geneviève, Monnes, Montreuil aux Lions, Passy en Valois, Saint-Gengoulph, Torcy en Valois et Veully la Poterie.

L'eau avant distribution est traitée par désinfection, défermentation et décarbonatation. Les installations concourant à la distribution sont la propriété de l'USESA et Véolia Eau en assure l'exploitation.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2020, 30 prélèvements ont été réalisés à la ressource, à la station de traitement et sur le réseau de distribution.

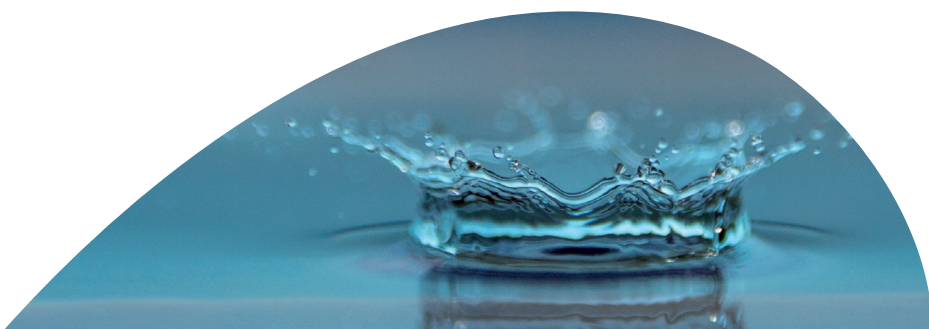
BACTERIOLOGIE	En 2020, 27 analyses ont été réalisées. Résultats d'analyses : 96,2 % des analyses sont conformes. Une seule analyse est non conforme.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. Le suivi des pesticides a mis en évidence la présence de déséthylatrazine. Déséthylatrazine : Valeur Maximale : 0,05 µg/l
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Teneur maximale : 26,1 mg/l Teneur moyenne : 21,9 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 28,1 °F Eau dure, calcaire
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. Teneur maximale : 0,51 mg/l Eau peu fluorée
AUTRES PARAMETRES	Le fer présent dans l'eau peut avoir une origine naturelle ou provenir de la dégradation des canalisations. Aux concentrations rencontrées, il n'a pas de conséquence sanitaire mais il peut parfois entraîner des désagrèments (tache sur le linge, eau rouille). La teneur en fer maximale détectée en distribution est inférieure à la norme de 200 µg/l et traduit le bon fonctionnement de la station de traitement.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2020 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire, sauf pour une analyse bactériologique. La surveillance des pesticides sera maintenue.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau.

ARS Hauts-de-France – 556 avenue Willy Brandt – 59777 EURALLILLE
0 809 402 032 - www.ars.hauts-de-france.sante.fr



2020

Protection et préservation des ressources



- 17 arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique signés pour tous les captages d'eau souterraine
- 1 procédure de Déclaration d'Utilité Publique en cours pour la prise d'eau en Marne
- 9 Aires d'Alimentation de Captages définies
- 8 contrôles d'arrêtés de DUP et 6 contrôles d'AAC

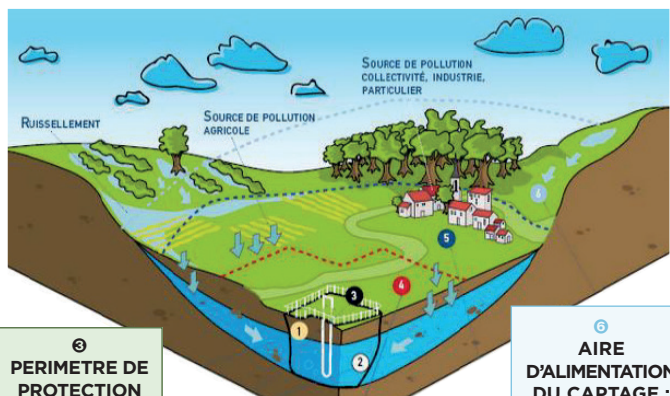
PROTECTION DES CAPTAGES

L'USESA assure la protection et la préservation des ressources en eau par le biais :

- **des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** définissant des périmètres de protection. L'objectif est de maîtriser les sources de pollution ponctuelles ou accidentelles. Depuis 2018, tous les arrêtés de DUP des captages d'eau souterraine de l'USESA sont signés. Seul l'arrêté concernant la prise d'eau en Marne est en cours d'instruction,
- **de la protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC).** Il s'agit de définir, de façon hydrogéologique, l'Aire d'Alimentation d'un Captage, de réunir les acteurs locaux (collectivités, artisanat, industries, agriculture, particuliers...) afin de mettre en place des solutions pour préserver/reconquérir la qualité de l'eau. L'objectif est de maîtriser les pollutions diffuses.

À l'USESA, **9 Aires d'Alimentation de Captages** sont définies et des actions de préservation de la ressource sont en cours ou à venir sur ces territoires. Le tableau ci-dessous présente les captages et leurs aires d'alimentation.

Désignation du captage	Etendue de l'Aire d'Alimentation
Source d'Épaux-Bézu	3440 ha sur les communes d'Épaux-Bézu, Bonnesvalyn, Bézu-Saint-Germain, Château-Thierry, Etrepilly et Grisolles
Source de Coupigny/Montlevon	4270 ha sur les communes de Montlevon, Pargny-la-Dhuys, Montigny-Les-Condé, Courboin, Saint-Eugène, Condé-en-Brie, Nesles La Montagne
Source de Monthiers Source de Licy-Clignon	538 ha sur les communes de Licy-Clignon et Monthiers
Puits de La Ferté Milon	184 ha sur les communes de La Ferté Milon et Marolles
Source de Chézy-en-Orxois	51 ha sur les communes de Chézy-en-Orxois et La Ferté Milon
Puits C1-C2-P11 Chézy-sur-Marne	6500 ha sur les communes de Chézy-sur-Marne, Nesles-la-Montagne, Etampes-sur-Marne, Nogentel, Essises, Essômes-sur-Marne, La Chapelle-sur-Chézy, Rozoy-Bellevalle, Montlevon, Courboin, Viffort, Viels-Maisons
Prise d'eau en Marne Chézy-sur-Marne	84 600 ha dont 15 000 ha en zone pertinente d'action sur de nombreuses communes sur l'Aisne, la Marne, la Haute Marne, la Meuse et les Vosges
Sources (2) de La Chapelle Monthodon Vallées-en-Champagne	2077 ha sur les communes de Vallées-en-Champagne, Dormans, Le Breuil, Troissy, Igny-Comblizy
Saulchery	702 ha sur les communes de Saulchery, Charly-sur-Marne, Essômes-sur-Marne et Romeny-sur-Marne



3 PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIAT
But : éliminer le risque de contamination directe. Acquisition par le propriétaire du captage. Doit être clôturé. Toute activité y est interdite.

4 PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ
Il protège le captage/aux migrations de substances polluantes. Les activités pouvant nuire à la qualité des eaux y sont réglementées voire interdites.

5 PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNÉ
Il renforce la protection notamment vis-à-vis des substance chimiques. Les activités ou stockages à risques y sont strictement réglementés.

6 AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE :
c'est la surface du sol alimentant toute la partie de la nappe sollicitée par le captage. C'est sur ce territoire que des plans d'actions volontaires peuvent être engagés.

Les études en cours

ETUDE DE DIAGNOSTIC DES PRESSIONS

et élaboration du plan d'actions pour les Aires d'Alimentation des Captages de la plaine alluviale de Chézy sur Marne et de la prise d'eau en Marne. L'étude a débuté le 20 septembre 2019. La période liée à la crise sanitaire a rendu les rencontres difficiles et l'étude a pris du retard.

Les engagements

ENGAGEMENT DANS LE PROJET "STRUCTURATION DE LA FILIÈRE CHAMPAGNE BIO" mis en place par Bio grand Est dont les objectifs sont multiples :

- Protéger la ressource en eau.
- Lever les freins à la conversion.
- Développer un maillage territorial de pressurage et de vinification bio.
- Assurer la valorisation de l'ensemble des produits et co-produits de la filière.
- Acquérir des références technico-économiques.

Initiative

INITIATION DE RENCONTRES INDIVIDUELLES D'AGRICULTEURS

dans le but de présenter la situation qualitative de l'eau du captage autour duquel ils exploitent.

ACTIONS PRINCIPALES MENÉES SUR LES AIRES D'ALIMENTATION

- **Contrôle/inspection terrain** des prescriptions des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique des captages. L'objectif du contrôle est de vérifier que les prescriptions de l'arrêté de DUP sont respectées. En 2020, ces contrôles ont été réalisés sur les captages de F2, F3 et F4 de Fère-en-Tardenois, Epaux-Bézu, Marolles, C1, C2 et P11 de Chézy-sur-Marne et Saulchery.



- **Contrôle/inspection terrain** des Aires d'Alimentation des Captages. L'objectif est de vérifier visuellement sur le territoire de l'AAC, si des activités ou éléments vont à l'encontre du plan d'actions ou de la préservation de la ressource en eau.

En 2020, ces contrôles ont été réalisés sur les AAC d'Epoux-Bézu, La Chapelle-Monthodon, Chézy-en-Orxois, Saulchery, La Ferté-Milon et Coupigny/Montlevon.

- **Contrôle du bail environnemental de 14ha sur le captage d'Epoux-Bézu.**

Chaque année, un contrôle est réalisé afin de vérifier l'adéquation entre les prescriptions du bail environnemental et la mise en œuvre sur le terrain. Cette année, le contrôle a été réalisé le 24 novembre 2020.



- **Mise en place d'un nouveau contrat azote sur les AAC de Licy-Clignon/ Monthiers, de La Ferté-Milon et de Chézy-en-Orxois.**

- Suivi d'une parcelle fixe sur les AAC sur 3 ans (engagement de 6 agriculteurs).
- Mise en œuvre des pratiques de fertilisation optimisée.
- Suivi des pratiques de fertilisation et évaluation par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne.

- **Rebouchage de 5 puits** afin de protéger les nappes de pollutions ponctuelles potentielles. En effet, une fois que des captages ne sont plus utilisés, il est essentiel de les reboucher afin d'éviter que des pollutions, ne puissent se produire. Ils constituent des points d'engouffrement potentiels de pollutions. Cette année plusieurs puits ont été rebouchés :

- le puits d'Etrepilly qui avait été transféré à l'USESA mais qui n'était déjà plus utilisé par la commune depuis plus de 20 ans,
- les trois puits de Courtemont-Vareennes qui ont été abandonnés du fait de la présence de manganèse,
- le puits F1 de Fère en Tardenois qui n'était plus exploitable du fait de son ensablement et remplacé par le puits F4.



PERSPECTIVES 2021

- Poursuite des contrôles terrain des arrêtés de DUP et des AAC
- Signature de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique pour la prise d'eau en Marne
- Reprise des études AAC des communes intégrant l'USESA en 2021

2020

Actions de sensibilisation et de communication

- 5 ateliers de sensibilisation à la protection de la ressource en eau pour 67 participants
- 12 interventions en milieu scolaire
- L'année 2020 a été marquée par une réduction du nombre d'interventions pédagogiques du fait des restrictions en matière de réunions liées à la crise sanitaire du covid-19

ATELIERS DE SENSIBILISATION À LA PROTECTION DE L'EAU

En 2020, l'USESA a réalisé 5 ateliers (sur 8 prévus) destinés à sensibiliser les habitants à la protection de la ressource en eau dans le but de préserver la qualité de l'eau des captages.

5 ateliers ont été organisés pour un total de **67 participants**

- 1 atelier "visite d'installations de production et de distribution d'eau potable" : la visite a eu lieu sur le captage C2 de Chézy-sur-Marne et au réservoir de Lauconnois à Château-Thierry.



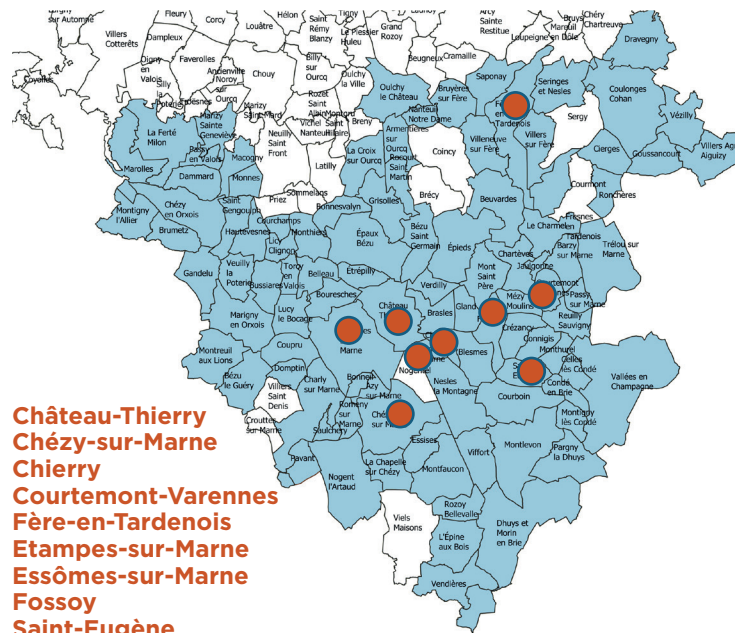
- 4 ateliers sur le jardinage au naturel/permaculture
Les 4 ateliers se sont déroulés soit à l'USESA, soit sur un site de permaculture situé à Vallées-en-Champagne.



ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Les interventions de l'USESA en milieu scolaire ont été les suivantes :

- **1 intervention dans le cadre de "classes d'eau"** avec une aide financière de l'USESA. Dix autres interventions étaient prévues mais ont été annulées par les écoles du fait de la crise sanitaire. Lors de l'intervention au cours d'une classe d'eau, la visite d'une installation de production d'eau (captage, réservoir) est possible en fonction de l'âge des élèves.
- **11 interventions ponctuelles d'une demi-journée**



Château-Thierry
Chézy-sur-Marne
Chierry
Courtemont-Varenes
Fère-en-Tardenois
Estampes-sur-Marne
Essômes-sur-Marne
Fossoy
Saint-Eugène

PERSPECTIVES 2021

- Reconstitution des ateliers
- Reprise des interventions sur les économies d'eau
- Poursuite des interventions en milieu scolaire
- Achèvement des travaux du parcours pédagogique



Fuites après compteurs SUR LES INSTALLATIONS PRIVÉES

Les fuites après compteurs sur les installations privées des abonnés sont considérées :

- Pour les abonnés domestiques : selon le principe d'application de la Loi Warsmann issue du Décret N°2012-1078 du 24 septembre 2012,
- Pour les autres catégories d'abonnés : selon le dispositif d'aide mis en place par l'USESA (artisans, industriels, établissements publics.....) aux mêmes conditions que pour les abonnés domestiques mais avec un écrêtement plafonné au volume de 3000 m³.

Les délégués en charge des constats fuite (nommés par secteur) :

Secteur Fère-en-Tardenois/Oulchy-le-Château :

Michel MATHIS/Jean-Pierre BANDRY

Secteur Château-Thierry :

Patrick MALEZE/Jean-Luc MAGNIER

Secteur Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon/Villers-Cotterêts :

Jacques GEBKA/Philippe MARCHAL

Secteur Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud : Maryse HERNANDEZ

Secteur Marne et Surmelin/La Brie :

Mickaël PEUGNIEZ.

ANNEES	NOMBRE DOSSIERS	VOLUMES ECRETES	VOLUME MOYEN par fuite
		m ³	
2013	90	50 196	558
2014	98	69 600	710
2015	78	53 180	682
2016	92	51 071	555
2017	60	33 954	566
2018	55	23 062	419
2019	69	25 798	374
2020	72	25 886	360
TOTAL	614	332 747	

Protection incendie

→ 71 communes adhérentes

→ 37 poteaux renouvelés

→ 95 poteaux mis en peinture

Depuis 1985, chaque année l'USESA organise les contrôles des hydrants situés sur son territoire (poteaux incendie - points d'aspiration).

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020

71 communes adhèrent à la prestation

- L'opération est mutualisée à raison d'un coût de 1.96 €/habitant
- Les travaux réalisés en 2020 :
 - renouvellement de 37 poteaux,
 - mise en peinture de 95 poteaux,
 - entretien et changement de pièces.

INFORMATION DES MAIRES

L'USESA informe chaque commune des dates retenues pour les contrôles effectués par le Centre de Secours dépendant de la commune et un agent du délégataire. La responsabilité de la compétence incendie est du ressort du Maire.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES HYDRANTS

Un Règlement Départemental de défense extérieure contre l'incendie a été arrêté le 11 juillet 2017. Un arrêté communal était à prendre avant le mois de juillet 2018 pour répondre à cet arrêté préfectoral.

La compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie reste une compétence communale et le maire est seul à posséder le pouvoir de police spéciale de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Les modalités de visite et de contrôle des hydrants ont été validées et délibérées en séance du 27 mars 2018 par le comité syndical de l'USESA comme suit :

Contrôle :

- Périodicité : tous les 3 ans (environ 1/3 des hydrants contrôlés tous les ans).
- Modalité : débits maximums des P.I réalisés par échantillonnage et par simulation hydraulique (modélisation).
- Mesure pression statique.
- Vérification d'autres points de contrôle (vidange, couleur, bouchon, signalisation, numérotation, accessibilité, manoeuvrabilité...).
- Réalisation de tableaux des contrôles des poteaux et bouche d'incendie pour les communes adhérentes à la convention d'entretien.

Visite :

Le délégataire VEOLIA participe aux exercices et aux essais des pompiers conformément à la Délégation de Service Public. Ces visites opérationnelles du SDIS sont annuelles et réalisées sur l'ensemble des communes adhérentes à l'USESA. Les contrôles des Points d'Eau d'Incendie seront réalisés en même temps que ces visites (1/3 du territoire par an).

PERSPECTIVES 2021

- Adhésion de sept nouvelles communes à partir du 1^{er} janvier 2021 : Bonnesvalyn, Dammard, Nogentel, Bézu-le-Guéry, Viffort, Goussancourt et Ronchères.

2020

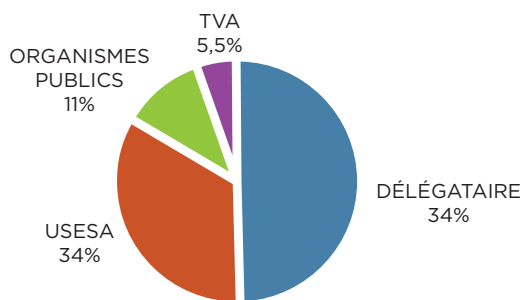
Données financières



- Prix moyen TTC du m³ d'eau au 1^{er} janvier 2021 : 2,70 €
- Les recettes s'élèvent à 12 686 937.86 € et les dépenses à 8 640 838.46 €
- Le résultat de l'exercice s'élève à 4 070 610.84 €
- Le résultat de clôture est de 1 163 544,12 €

TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

Au 1^{er} Janvier 2021, le prix moyen du m³ d'eau pour un abonné consommant 120 m³/an (consommation de référence) est de **2.70€ TTC**.



USESA : investissements et renouvellement des réseaux
DELEGATAIRE : service exploitation - renouvellement matériel
ORGANISMES PUBLICS : AESN (taxes préservation ressource en eau et pollution) / EPTB (prélèvement Seine Grands Lacs)
TVA : 5.5 %

Impact de la baisse du prix de l'eau pour les abonnés, quelques exemples :

- Une famille qui consomme 120 m³/an paiera environ **30 € de moins par an**. cette baisse fait passer le prix du m³ d'eau potable de 2.94 € à 2.70 €.
- Une personne seule ou un couple consommant 30 m³/an paiera environ **21 € de moins qu'en 2020** soit une économie de près de 14% sur la part eau potable de sa facture.
- La facture sur la consommation moyenne de l'USESA (100 m³/an) permettra à l'abonné "moyen" de faire une **économie d'environ 28 € par an**, soit une baisse de 8.6% sur la part eau potable de la facture.

Les 2 tableaux en page suivante présentent la tarification au 1^{er} janvier 2020 et la tarification au 1^{er} janvier 2021 pour une facture de 120 m³.

Décision du comité syndical de l'USESA dans sa séance du 6 décembre 2020 :

Pour la 2^{ème} année consécutive les élus ont voté favorablement une baisse du prix de l'eau à compter des facturations du 1^{er} semestre 2021, sur les montants suivants :

Part USESA :

- Baisse de l'abonnement annuel : - 18 € H.T
- Baisse du tarif m³ : - 0.10 € H.T

Pour une consommation de 120 m³, le tarif moyen, de la part USESA, de 1.18 € au 1^{er} janvier 2020 bénéficie d'une baisse de 21 % au 1^{er} janvier 2021.

Part USESA (H.T)	01/01/19	01/01/20	01/01/21	% évolution 2020/2021
Abonnement annuel (€)	41,60	35,24	17,24	-51%
Consommation (€/m ³)	0,8667	0,8825	0,7825	-9%
Tarif pour 120 m ³ (€)	1,21	1.18	0,93	-21%



2020

Données financières

FACTURE 120 m³ - TARIF (€) AU 1^{er} JANVIER 2020

DÉTAIL DE LA FACTURE	Nbre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant USESA hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
PART DELEGATAIRE VEOLIA							
Abonnement délégataire ø 15	2	29,47	58,94				
Consommation délégataire Tranche de 0/30 m ³	30	0,5378	16,13				
Consommation délégataire Tranche de 30/60 m ³	30	1,1480	34,44				
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,8105	48,63				
SOUS TOTAL			158,14			8,70	166,84
PAR COLLECTIVITE USESA							
Abonnement USESA ø 15	2	17,62		35,24			
Consommation USESA	120	0,8825		105,90			
SOUS TOTAL				141,14		7,76	148,90
AUTRES REDEVANCES							
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	120	0,0040			0,48		
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	120	0,0700			8,40		
Redevance pollution Agence de l'Eau	120	0,2200			26,40		
SOUS TOTAL					35,28	1,94	37,22
TOTAL			158,14	141,14	35,28	18,40	352,24
MONTANT H.T.							334,56
MONTANT TVA					2,9413		18,40
MONTANT FACTURE TTC					2,4940		352,97

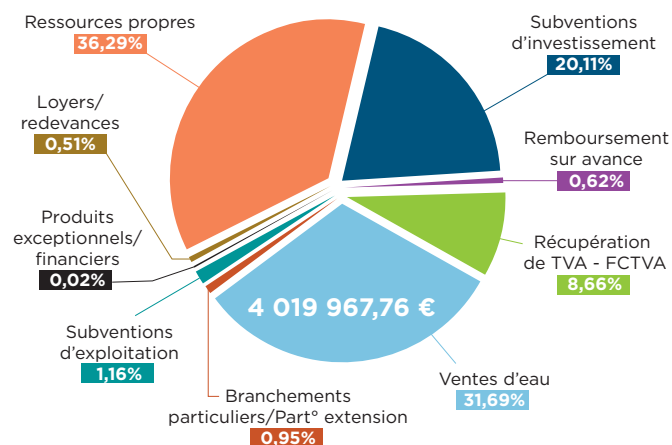
FACTURE 120 m³ - TARIF (€) AU 1^{er} JANVIER 2021

DÉTAIL DE LA FACTURE	Nbre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant USESA hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
PART DELEGATAIRE VEOLIA							
Abonnement délégataire ø 15	2	29,82	59,64				
Consommation délégataire Tranche de 0/30 m ³	30	0,5488	16,46				
Consommation délégataire Tranche de 30/60 m ³	30	1,1664	34,99				
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,8248	49,49				
SOUS TOTAL			160,58			8,83	169,42
PAR COLLECTIVITE USESA							
Abonnement USESA ø 15	2	8,62		17,24			
Consommation USESA	120	0,7825		93,90			
SOUS TOTAL				111,14		6,11	117,25
AUTRES REDEVANCES							
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	120	0,0040			0,48		
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	120	0,0700			8,40		
Redevance pollution Agence de l'Eau	120	0,2200			26,40		
SOUS TOTAL					35,28	1,94	37,22
TOTAL			160,58	111,14	35,28	16,89	323,89
MONTANT H.T.							307,00
MONTANT TVA					2,6991		16,89
MONTANT FACTURE TTC					2,2644		323,89

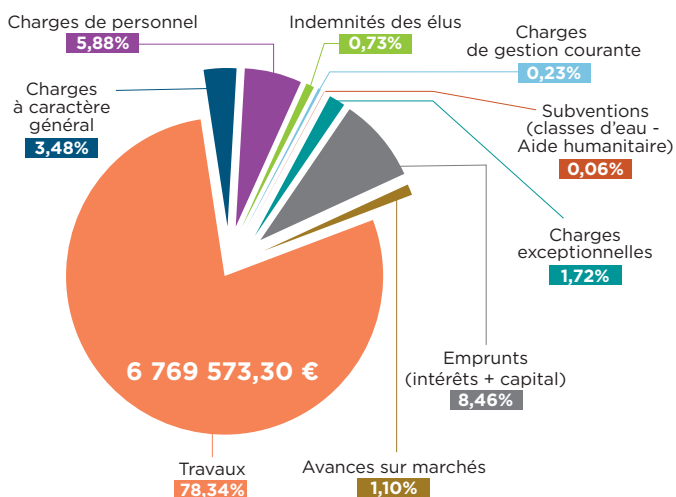


RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

LES RECETTES 2020 (fonctionnement et investissement) **s'élèvent à 12 686 937,86 €** (hors provisions pour amortissements)



LES DÉPENSES 2020 (fonctionnement et investissement) **s'élèvent à 8 640 838,46 €** (hors charges d'amortissements des biens)



Le compte administratif est joint en annexe.

PRINCIPALES DONNÉES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

BUDGET PRIMITIF

Le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	7 213 952,30 €
Section d'investissement	19 258 777,08 €
Montant total du budget 2020	26 442 729,38 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

Section de fonctionnement	Dépenses	3 183 493,97 €	1 783 932,96 €
	Recettes	4 967 426,93 €	
Section d'investissement	Dépenses	8 903 302,89 €	2 286 677,94 €
	Recettes	11 189 980,83 €	
Résultat de l'exercice 2020			4 070 610,90 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

	Résultat antérieur	Résultat 2020	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	2 200 852,30 €	1 783 932,96 €	3 984 785,26 €
Section d'investissement	- 1 556 931,15 €	2 286 677,94 €	729 746,79 €
Total		4 070 610,90 €	4 714 532,05 €
Restes à réaliser		Dépenses	- 6 017 926,09 €
		Recettes	+ 2 406 035,16 €
Résultat global cumulé au 31.12.2020			1 163 544,12 €

AUTOFINANCEMENT DÉGAGÉ EN 2020

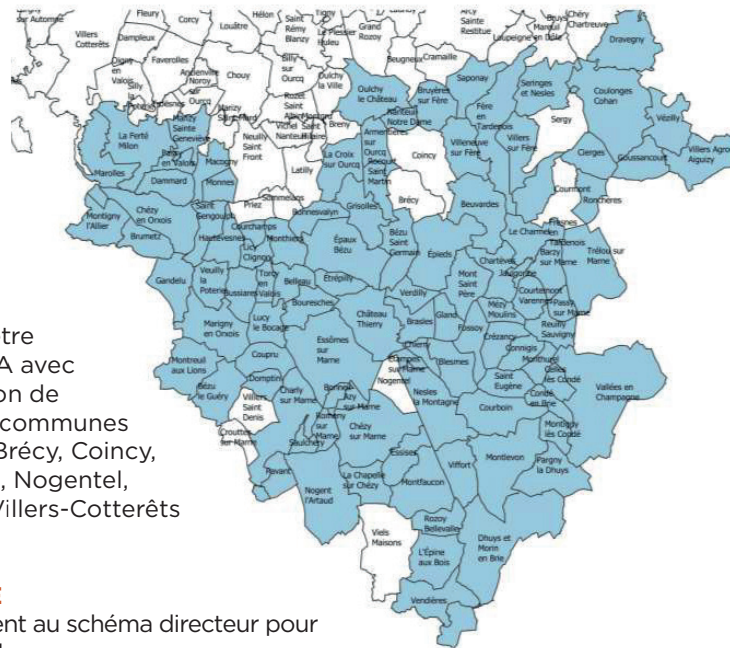
	DÉPENSES	RECETTES
Recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre)		4 354 052,47 €
Dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	1 233 888,36 €	
Remboursement de la dette (capital)	542 689,78 €	
Total	1 776 578,14 €	4 354 052,47 €
Autofinancement 2020	2 577 474,33 €	

PERSPECTIVES 2021

- Maintien du budget 2021 dans ses équilibres avec : - la baisse du prix de l'eau - sans recours à l'emprunt
- Réalisation des opérations d'investissement du schéma directeur d'eau potable par autofinancement

PERSPECTIVES 2021

POUR L'USESA



TERRITOIRE

- Extension du périmètre de l'USESA avec l'intégration de nouvelles communes en 2021 : Brécy, Coincy, Courmont, Nogentel, Sergy et Villers-Cotterêts

PATRIMOINE

- Complément au schéma directeur pour ces nouvelles communes
- Travaux de renouvellement de réseaux pour un montant prévisionnel de 1 800 000 €HT
- Poursuite des travaux et étude d'interconnexion
- Travaux entretien/ réhabilitation sur 5 réservoirs

PROTECTION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

- Poursuite des contrôles terrain des arrêtés de DUP et des AAC
- Signature de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique pour la prise d'eau en Marne
- Reprise des études AAC des communes intégrant l'USESA en 2021

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

- Reconduction des ateliers de sensibilisation à la protection de la ressource en eau
- Reprise des interventions sur les économies d'eau
- Poursuite des interventions en milieu scolaire
- Achèvement des travaux du parcours pédagogique

DONNEES FINANCIERES

- Maintien du budget 2021 dans ses équilibres avec :
 - la baisse du prix de l'eau,
 - pas de recours à l'emprunt.
- Réalisation des opérations d'investissement du schéma directeur d'eau potable par autofinancement.

PROTECTION INCENDIE

- Adhésion de sept nouvelles communes à partir du 01 janvier 2021 : Bonnesvalyn, Dammard, Nogentel, Bézu le Guéry, Viffort, Goussancourt et Ronchères.

Lexique

- AAC** : Aire d'alimentation de Captage
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- C4** : Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne
- CARCT** : Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
- CCRV** : Communauté de Commune Retz en Valois
- CCCOC** : Communauté de Commune du Canton d'Oulchy le Château
- CCPV** : Communauté de Communes du Pays de Valois
- CCSPL** : Commission Consultative des Services Publics Locaux
- CS** : Comité syndical
- DN** : Diamètre Nominal
- DUP** : Déclaration d'Utilité Publique
- DSP** : Délégation de Service Public
- ILP** : Indice Linéaire de Perte en réseau
- ILVNC** : Indice Linéaire des Volumes Non Comptés
- OP** : Opération
- PVC** : Polychlorure de vinyle
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- UDI** : Unité de Distribution



ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF
APPROUVÉ
PAR LE COMITE SYNDICAL

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel - 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 30 Mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Sébastien EUGENE Vice-Président.

Membres en exercice : 63 titulaires - 35 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 39 délégués (37 titulaires - 2 suppléants)	Voix Pour : 38
Dont membres votants à voix délibérative : 39 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 23 mars 2021	Abstention : 1

Membres présents:

Titulaires : Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean Pierre, Mme Devron Francine, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Jacquin Claude, Mr juillet Jean-Etienne, Mr Leveque Yves, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Maleze Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Moysse Dominique, Mr Pantoux Jean Luc, Mr Peuniez Michaël, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Chapuis Yves pour Mr Pittana Stéphane, Mr Bru Philippe pour Mr Hourdry Mathieu

Membres absents excusés: Mme Pauly Brigitte.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Branquard André, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mme Picard Florence, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Tatin Christian.

Est nommée secrétaire de séance: Mme Triconnet Nelly

Objet : Approbation du compte administratif 2020

N°20210309

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Vu le compte de gestion visé par le trésorier,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
- Après avoir entendu la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice 2020 effectuées par l'ordonnateur,

Le Comité Syndical,

DECIDE, après en avoir délibéré :

- De donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se traduit par les résultats suivants :

		Compte administratif 2020				
		Budget 2020	Réalisations 2020	Résultat 2020	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	Dépenses	7 213 952.30	3 183 493.97	1 783 932.96	2 200 852.30	3 984 785.26
	Recettes	7 213 952.30	4 967 426.93			
Investissement	Dépenses	19 258 777.08	8 903 302.89	2 286 677.94	-1 556 931.15	729 746.79
	Recettes	19 258 777.08	11 189 980.83			
				4 070 610.90		4 714 532.05

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Accusé de réception - Librairie de l'Intérieur

002-25020371-20210330-20210309-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 12/04/2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Vice - Président,

Sébastien EUGENE



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	3 183 493,97	G	4 967 426,93	G-A	1 783 932,96
	Section d'investissement	B	8 903 302,89	H	11 189 980,83	H-B	2 286 677,94

REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 200 852,30 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 556 931,15 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D	13 643 728,01	Q=G+H+I+J	18 358 260,06	=Q-P	4 714 532,05

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 017 023,09	L	2 466 035,16
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	6 017 023,09	=K+L	2 466 035,16

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTATS CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E	3 183 493,97	=G+I+K	7 168 279,23	3 984 785,26	
	Section d'investissement	=B+D+F	16 477 257,13	=H+J+L	13 656 015,99	-2 821 241,14	
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	19 660 751,10	=G+H+I+J+K+L	20 824 295,22	1 163,544,12	

DETAILS DES RESTES A REALISER

Chap	Libellé	Dépense engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges financières	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Vente produits fabriqués		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 6 017 023,09	L 2 466 035,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	237 621,84
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 451,84	0,00
21	Immobilisation corporelles	2 338,80	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 558 305,95	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	766 592,00
458117	Opération pour compte de tiers n°17 Interconnexion Ferté-Milon/Villers-Cotterêts (3)	1 444 926,50	0,00
458217	Opération pour compte de tiers n°17 Interconnexion Ferté-Milon/Villers-Cotterêts (3)	0,00	1 461 821,32

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certains n'ayant pas donné lieu à l'émission de titre non rattachées (R2311 - 11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certains n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311 - 11 du CGCT)

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan des comptes, tant en recettes qu'en dépenses.



USESA
Union des Services d'Eau
Sud de l'Aisne

Siège social :
4 bis, avenue Gustave Eiffel
02400 CHATEAU-THIERRY

Tél. 03.23.71.02.80
contact.eau@usesa.fr

www.usesa.fr

SYNDICAT MIXTE FERMÉ
ADMINISTRATION PUBLIQUE GÉNÉRALE
SIRET : 200 093 847 00016

